ANNEXE 12 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

AFF_2019_249 Page 42 sur 44





Projet d'aménagement d'environ 460 logements collectifs

Av. Pierre Semard – PORT DE BOUC (13110)



Cohérence écologique du projet et évaluation des Incidences Natura 2000

Janvier 2020

Sommaire

1.	Incide	nces du projet sur les ZSC	7
1.1.	Incide	nces sur la ZSC n°FR9301999 : Côte bleue marine	7
	1.1.1.	Habitats d'Intérêt Communautaire	7
	1.1.2.	Espèces d'Intérêt Communautaire	8
	1.1.3.	Synthèse concernant les incidences sur la ZSC FR9301999	10
1.2.	Incide	nces sur la ZSC n° FR9301592 « Camargue »	. 11
	1.2.1.	Habitats d'Intérêt Communautaire et espèces floristiques	11
	1.2.2.	Espèces d'Intérêt Communautaire	13
	1.2.3.	Synthèse concernant les incidences sur la ZSC FR9301603	23
1.3.	Incide	nces sur la ZSC n° FR9301595 « Crau centrale - Crau sèche »	. 24
	1.3.1.	Habitats d'Intérêt Communautaire	24
	1.3.2.	Espèces d'Intérêt Communautaire	25
	1.3.3.	Synthèse concernant les incidences sur la ZSC FR9301595	33
1.4.	Incide	nces sur la ZSC nº FR9301601 « Côte bleue - chaîne de l'Estaque »	. 34
	1.4.1.	Habitats d'Intérêt Communautaire	34
	1.4.2.	Espèces d'Intérêt Communautaire	35
	1.4.3.	Synthèse concernant les incidences sur la ZSC FR9301601	38
2.	Incide	nces du projet sur les ZPS	39
2.1.	Espèc	es avifaunistiques d'intérêt communautaires	39
	2.1.1.	Conclusion	49
	2.1.2.	Synthèse concernant les incidences	50
3.	Equilib	re biologique du site et atteintes attendues	. 51
4.	Contin	uités écologiques et SRCE et notion de continuités écologiques	. 52
4.1.	Foncti	onnalités et éléments de l'aire d'étude identifiés	. 52
4.2.	Identif	ication des continuités écologiques identifiées sur l'aire d'étude	. 52
5 .	Synthè	se des incidences NATURA 2000 simplifiées	58
5.1.	Les Zo	nes Spéciales de Conservation	58
	5.1.1.	ZSC FR 9301999 : Côte bleue marine	58
	5.1.2.	ZSC FR 9301592 : Camargue	58
	5.1.3.	ZSC FR9301595 : Crau centrale – crau sèche	59
	5.1.4.	ZSC FR9301601 : Côte bleue – chaîne de l'Estaque	60
5.2 .	Les Zo	nes de Protection Spéciales	. 60
6.	Tabled	uux synthétiques des incidences du projet par espèce présente ou potentielle	. 61
7.	Lettre	d'engagment	. 74
8.	ANNE	(ES	. 75
8.1.	MR1:	Adapter le phasage des travaux à la biologie des espèces faunistiques	75

	8.1.1.	Prise en compte de la période de migration et de reproduction des amphibier 75	٦:
	8.1.2.	Prise en compte de la période de sortie des reptiles	7 5
	8.1.3.	Prise en compte de la période de la nidification des oiseaux	76
	8.1.4.	Prise en compte de la période d'hibernation et de reproduction des chiroptère 77	∋:
	8.1.5.	Prise en compte de la période d'hibernation et de reproduction des mammifère 77	∋:
8.2.	MR2 : L	imiter et adapter l'éclairage	79
	8.2.1.	Adaptation des éclairages en phase de chantier	31
	8.2.2.	Adaptation des éclairages du projet en phase de fonctionnement	31
8.3.	MR3:/	Mettre en place des barrières de protection des amphibiens	35
8.4.	MR4:\	Valoriser la Trame Verte	37
8.5.	MR5 : 0	Créer des habitats favorables aux reptiles	0
8.6.	MR6 : L	Délimiter les zones de chantier et respecter l'emprise du projet	14
8.7.	MR7 : L	imiter la propagation des espèces envahissantes) 5
8.8.	MR8 : /	Mettre en place un chantier vert	7
8.9.	MR9:1	nstaller des gîtes à chiroptères)9
		Créer une trame paysagère, en partenariat avec le paysagiste Paul Petel, et mette protocole de gestion sur le long terme de cette dernière	

Sommaire des figures

Figure 1 : Photographie du site d'étude	6
Figure 2 : Grand dauphin (Source : L. Bouveret/OMMAG, INPN)	8
Figure 3 : Tortue caouanne (Source : C. YZOARD, INPN)	9
Figure 4 : Cordulie à coprs fin (Source : O. DELZONS, INPN)	13
Figure 5 : Grand capricorne (Source : J. TOUROULT, INPN)	14
Figure 6 : Lucane cerf-volant (Source : J. TOUROULT, INPN)	14
Figure 7 : Agrion de mercure (Source : V. MARQUANT, INPN)	15
Figure 8 : Grand dauphin (Source : L. Bouveret/OMMAG, INPN)	16
Figure 9 : Castor d'Eurasie (Source : P. HAFFNER, INPN)	17
Figure 10 : Tortue caouanne (Source : C. YZOARD, INPN)	18
Figure 11 : Cistude d'Europe (Source : O. DELZONS, INPN)	19
Figure 12 : Cordulie à coprs fin (Source : O. DELZONS, INPN)	26
Figure 13 : Grand capricorne (Source : J. TOUROULT, INPN)	26
Figure 14: Lucane cerf-volant (Source: J. TOUROULT, INPN)	27
Figure 15: Agrion de mercure (Source: V. MARQUANT, INPN)	27
Figure 16: Cistude d'Europe (Source: O. DELZONS, INPN)	28
Figure 17 : Damier de la Succise (Source : J. ICHTER, INPN)	36
Figure 18 : Ecaille chinée (Source : J. THEVENOT, INPN)	36
Figure 19 : Cartographie des corridors écologiques à l'échelle du site (source ECOTONIA	۹) 53
Figure 20 : Cartographie des fonctionnalités écologiques à l'échelle macroscopique (s	
Figure 21 : Cartographie des différentes entités du SRCE autour de l'aire d'étude (ento jaune)	
Figure 22 : Cartographie de la Rainette méridionale sur l'aire d'étude (source : ECOTON	IIA).85
Figure 23 : Cartographie présentant le filet autour des grands bassins (source : ECOTONI	A)86
Figure 24 : Cartographie des éléments de la Trame Verte du projet d'aménagement (s ECOTONIA)	
Figure 25 : Plan de masse paysager provisoire réalisé par Paul Petel (Source : Paul Petel)	89
Figure 26 : Exemple de matériaux présents sur le site à déplacer aux abords du site (Sourc LIGER et N. CAMOIN pour Ecotonia)	
Figure 27 : Clôture de chantier (Source : H. MAIGRE lors d'un suivi de chantier pour Ecc	94
Figure 28 : Plan de masse navsager provisoire nar Paul Petel (Source : Paul Petel)	100

Sommaire des tableaux

Tableau 1 : Tableau synthétique des habitats présents sur le site Natura 2000 FR9301999 (source ECOTONIA)7
Tableau 2 : Tableau synthétique des mammifères présents le site Natura 2000 FR9301999 (source ECOTONIA)
Tableau 3 : Tableau synthétique des reptiles présents sur le site Natura 2000 FR9301999 (source ECOTONIA)9
Tableau 4 : Tableau synthétique des habitats présents sur le site Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA)
Tableau 5 : Tableau synthétique des invertébrés présents le site Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA)
Tableau 6 : Tableau synthétique des mammifères présents sur le site Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA)
Tableau 7 : Tableau synthétique des reptiles présents sur le site Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA)
Tableau 8 : Tableau synthétique des poissons présents le site Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA)
Tableau 9 : Espèces de chiroptères listées au Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA) 21
Tableau 10 : Tableau synthétique des habitats présents sur le site Natura 2000 FR9301595 (source ECOTONIA)
Tableau 11 : Tableau synthétique des invertébrés présents le site Natura 2000 FR9301595 (source ECOTONIA)
Tableau 12 : Tableau synthétique des reptiles présents sur le site Natura 2000 FR9301595 (source ECOTONIA)
Tableau 13 : Tableau synthétique des poissons présents le site Natura 2000 FR9301595 (source ECOTONIA)
Tableau 14 : Espèces de chiroptères listées au Natura 2000 FR9301595 (source ECOTONIA) 31
Tableau 15 : Tableau synthétique des habitats présents sur le site Natura 2000 FR9301601 (source ECOTONIA)
Tableau 16 : Tableau synthétique des invertébrés présents le site Natura 2000 FR9301601 (source ECOTONIA)
Tableau 17 : Espèces de chiroptères listées au Natura 2000 FR9301601 (source ECOTONIA) 38
Tableau 18 : Synthèse des espèces d'oiseaux visées dans les ZPS « Etangs entre Istres et Fos », « Camargue » et « Crau » et potentialités sur le site (Source : ECOTONIA)
Tableau 19 : Synthèse des incidences du projet par taxon sur les ZSC
Tableau 20 : Synthèse des incidences du projet par taxon sur les ZPS

PREAMBULE

L'étude du cadre réglementaire nous a renseigné sur la présence à proximité directe du périmètre du projet de :

- Quatre Zones Spéciales de Conservation (ZSC): FR9301999 « Côte Bleue Marine » (6 km), FR9301592 « Camargue » (6.5 km), FR9301595 « Crau centrale Crau sèche » (9.1 km) et FR9301601 « Côte bleue chaîne de l'Estaque » (9.28 km).
- > Trois Zones de Protection Spéciales (ZPS): FR9312015 « Étangs entre Istres et Fos » (2.3 km), FR9310019 « Camargue » (6.5 km) et FR9310064 « Crau » (9.9 km).

De ce fait, en fonction du projet à venir et des espèces répertoriées sur la zone d'étude et en fonction de leur biologie et écologie, il se pourrait que les habitats et les populations d'espèces communautaires présentes sur ces zones Natura 2000 soient impactées.

Afin d'évaluer ces risques d'incidences, il est nécessaire de consulter les FSD (Fichier Standard de Données) des ces zones Natura 2000, qui répertorient les espèces présentes dans ces Natura 2000.



Figure 1 : Photographie du site d'étude

1. Incidences du projet sur les ZSC

1.1. Incidences sur la ZSC n°FR9301999 : Côte bleue marine

Le FSD associé à ce site nous renseigne sur la présence de :

- o 6 habitats d'intérêts communautaires ;
- o 1 espèce de mammifère ;
- 1 espèce de reptiles

1.1.1. Habitats d'Intérêt Communautaire

Six habitats d'intérêt communautaire sont listés au FSD du site Natura 2000 FR 9301999.

Le tableau ci après présente les habitats d'intérêt communautaire listé au FSD du site Natura 2000 FR 9301999.

Tableau 1 : Tableau synthétique des habitats présents sur le site Natura 2000 FR9301999 (source ECOTONIA)

Typologie d'habitat	Code EUR27	Surface en % dans le SIC(FSD)	Evaluation spécifique pour chaque habitat	Surface sur site / surface du territoire national	Qualité de conservation	Evaluation globale
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	1.4	С	С	В	В
Herbiers de posidonies (Posidonion oceanicae)	1120	5.55	A	С	В	Α
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	0.02	С	С	В	В
Grandes criques et baies peu profondes	1160	0.02	С	С	С	С
Récifs	1170	2.71	А	С	В	A
Grottes marines submergées ou semi- submergées	8330	0	Α	С	В	Α

<u>Légende</u>

Evaluation spécifique pour chaque habitat : **A** Excellente représentativité, B bonne représentativité, **C** significative, **D** non significative

Surface sur site/surface du territoire national : $A = 100 \ge p > 15 \%$; $B = 15 \ge p > 2 \%$; $C = 2 \ge p > 0\%$

Qualité de conservation : A = Excellente ; B = Bonne ; C = Moyenne / réduite. **Evaluation globale :** A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

Aucune incidence sur les **habitats d'Intérêt Communautaire** n'est à prévoir sur ce site Natura 2000, les habitats et espèces floristiques contactés sur le site du projet étant différents de ceux de la ZSC. L'emprise limitée des travaux n'occasionnera aucune destruction surfacique d'habitats naturels d'Intérêt Communautaire.

1.1.2. Espèces d'Intérêt Communautaire

1.1.2.1. Espèces de mammifères (hors chiroptères)

Une espèce de mammifère est listée au FSD du site Natura 2000 : le **Grand dauphin** (*Tursiops truncatus*).

Tableau 2 : Tableau synthétique des mammifères présents le site Natura 2000 FR9301999 (source ECOTONIA)

	Nove	Evaluation du site Natura 2000						
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Population	Conservation	Isolement	Evaluation globale			
Tursiops truncatus	Grand dauphin	С	В	С	В			

<u>Légende:</u>

Population: $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$; D = Non significative.

Conservation: A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».

Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale : $A = \alpha$ Excellente » ; $B = \alpha$ Bonne » ; $C = \alpha$ Significative ».

Grand dauphin (Tursiops truncatus)

Cette espèce est répandue dans toute les mers du globe, des eaux froides tempérées aux eaux chaudes tropicales. Deux écotypes sont distinguables selon des caractéristiques morphologiques et écologiques : un écotype côtier et un écotype pélagique. Les Grands dauphins de Méditerranée sont issus de l'écotype pélagique.

Le Grand dauphin est un chasseur opportuniste et chasse préférentiellement des poissons au niveau des côtes.

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II et IV de la Directive Habitats, en annexe A de la CITES, en annexe II du protocole SPAW, dans la convention



Figure 2 : Grand dauphin (Source : L. Bouveret/OMMAG, INPN)

de Bonn, à l'annexe II de la convention de Berne, dans l'article 1 de la liste des espèces vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département et dans l'article 2 de la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national.

Cette espèce n'a pas été contactée sur le site d'étude et aucune connectivité directe avec la mer n'est présente. Au vu de la nature du site et de l'écologie de l'espèce, on estime que le projet d'aménagement aura une incidence négligeable sur le Grand dauphin.

1.1.2.2. Espèces de reptiles

Une espèce de reptiles a justifiée la désignation de cette ZSC : la **Tortue caouanne** (Caretta caretta).

Tableau 3 : Tableau synthétique des reptiles présents sur le site Natura 2000 FR9301999 (source ECOTONIA)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Evaluation du site Natura 2000					
		Population	Conservation	Isolement	Evaluation globale		
Caretta caretta	Tortue caouanne	С	В	С	В		

Légende :

Population: $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$; D = Non significative.

Conservation: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».

Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ;

C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

• La Tortue caouanne (Caretta caretta)

Cette tortue marine est carnivore et présente un régime alimentaire varié même si elle se nourrit principalement de mollusques et de crustacés. Elle fréquente et se reproduit au niveau des zones intertropicales et tempérées chaudes.

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II et IV de la Directive Habitats, en annexe A de la CITES, en Annexe II de la convention de Berne, en Annexe I et II de la convention de Bonn, en Annexe II de l'amendement du protocole de Barcelone, en Annexe II du protocole SPAW, en Annexe II et IV de la convention de Nairobi, en annexe V de la convention



Figure 3 : Tortue caouanne (Source : C. YZOARD, INPN)

OPSAR et dans l'Article 1 des tortues marines protégées sur le territoire national.

Cette espèce n'a pas été contactée sur le site d'étude et aucune connectivité directe avec la mer n'est présente. Au vu de la nature du site et de l'écologie de l'espèce, on estime que le projet d'aménagement aura une incidence négligeable sur la Tortue caouanne.

1.1.3. Synthèse concernant les incidences sur la ZSC FR9301999

Aucunes incidences sont à prévoir sur les habitats et espèces inscrits au FSD de la ZSC « Côte bleue marine ».

- Aucun habitat d'Intérêt Communautaire n'est présent sur l'aire d'étude.
- Le Grand dauphin n'est pas présent sur l'aire d'étude et aucune connextion directe avec le site d'étude n'est observée. Les incidences sont évaluées à négligeables.
- Le **Tortue caouanne** n'est pas présente sur le site d'étude et aucun habitat présent sur le site d'étude n'est favorable à sa présence, de par notamment l'aspect urbanisé de la zone étudiée. De ce fait, les incidences sont évaluées à **négligeables** pour cette espèce.

1.2. Incidences sur la ZSC n° FR9301592 « Camargue »

Le FSD associé à ce site nous renseigne sur la présence de :

- o 29 habitats d'intérêts communautaires ;
- 1 espèce floristique;
- o 5 espèces d'invertébrés;
- o 7 espèces de chiroptères ;
- o 2 espèces de mammifères (hors chiroptères);
- 2 espèces de reptiles ;
- 4 espèces de poissons

1,2,1. Habitats d'Intérêt Communautaire et espèces floristiques

Vingt-neuf habitats d'Intérêt Communautaire sont listés au FSD du site Natura 2000 FR9301592, et une espèce floristique : *Riella helicophylla*.

Le tableau ci après présente les habitats d'intérêt communautaire listé au FSD du site Natura 2000 FR9301592.

Tableau 4 : Tableau synthétique des habitats présents sur le site Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA)

Typologie d'habitat	Code EUR27	Surface en % dans le SIC(FSD)	Evaluation spécifique pour chaque habitat	Surface sur site / surface du territoire national	Qualité de conservation	Evaluation globale
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	30.16	Α	В	В	Α
Estuaires	1130	0.84	С	С	В	В
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	0.99	В	С	Α	Α
Lagunes côtières	1150	18.18	A	Α	В	A
Grandes criques et baies peu profondes	1160	0.81	В	С	В	В
Récifs	1170	0	С	С	С	С
Végétation annuelle des laissés de mer	1210	0.1	Α	С	В	В
Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	0.71	А	В	В	Α
Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)	1410	2.66	А	В	В	В
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo- atlantiques (Sarcocomietea fruticosi)	1420	7.87	А	А	В	Α
Steppes salées méditerranéennes (Limonietalia)	1510	0.03	Α	С	В	В
Dunes mobiles embryonnaires	2110	0.03	A	С	С	В
Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	2120	0.1	Α	С	С	В

Dépressions humides intradunaires	2190	0	Α	С	С	В
Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae	2210	0.22	В	В	В	В
Dunes avec pelouses des Malcolmietalia	2230	0	В	С	В	В
Dunes avec pelouses des Brachypodietalia et des plantes annuelles	2240	0	Α	С	Α	Α
Dunes littorales à Juniperus spp.	2250	0.09	Α	В	В	В
Dunes à végétation sclérophylle des Cisto- Lavanduletalia	2260	0.09	A	В	В	В
Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster	2270	0	Α	В	В	A
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140	0.33	В	С	С	В
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	4.4	Α	В	В	В
Mares temporaires méditerranéennes	3170	0.03	Α	С	В	В
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	6220	0.49	В	С	В	В
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio- Holoschoenion	6420	0.04	С	С	С	С
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	0	D			
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	0.01	С	С	С	С
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	0.22	С	С	С	В
Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio- Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	92D0	0.02	В	В	В	В

<u>Légende</u>

Evaluation spécifique pour chaque habitat : A Excellente représentativité, B bonne représentativité, **C** significative, **D** non significative

Surface sur site/surface du territoire national : $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$

Qualité de conservation : A = Excellente ; B = Bonne ; C = Moyenne / réduite. Evaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

Aucune incidence sur les habitats d'Intérêt Communautaire ni sur Riella helicophylla n'est à prévoir sur ce site Natura 2000, les habitats et espèces floristiques contactés sur le site du projet étant différents de ceux du site Natura 2000. L'emprise limitée des travaux n'occasionnera aucune destruction surfacique d'habitats naturels d'Intérêt Communautaire.



1.2.2. Espèces d'Intérêt Communautaire

1.2.2.1. Espèces d'invertébrés

Quatre espèces d'invertébrés ont justifiées la désignation de cette ZSC : la Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii), le Grand Capricorne (Cerambyx cerdo), le Lucarne cerf-volant (Lucanus cervus) et l'Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale).

Tableau 5 : Tableau synthétique des invertébrés présents le site Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Evaluation du site Natura 2000					
Hom sciennique		Population	Conservation	Isolement	Evaluation globale		
Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	С	В	С	В		
Cerambyx cerdo	Grand capricorne	D	-	-	-		
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	D	-	-	-		
Coenagrion mercuriale	Agion de Mercure	D	-	-	-		

<u>Légende :</u>

Population: $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$; D = Non significative.

Conservation: A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».

Isolement: A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale : $A = \alpha$ Excellente » ; $B = \alpha$ Bonne » ; $C = \alpha$ Significative ».

• La Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)

Cette espèce vit au niveau des eaux courantes et parfois dans les eaux stagnantes. Les larves vivent dans les débris végétaux qui s'accumulent entre les racines d'arbres immergés au niveau des rives.

C'est une espèce protégée inscrite en annexe II et IV de la Directive Habitats, en annexe II de la convention de Berne et figure sur l'article 2 de la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire.



Figure 4 : Cordulie à coprs fin (Source : O. DELZONS, INPN)

Sur le secteur de l'aire d'étude, cette espèce n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés. De plus, aucun d'habitat favorable n'a été identifié sur le site d'étude. En effet, même si deux grands bassins sont présents sur le site, aucun cours d'eau n'a été identifié sur le site et aucune berge nécessaire à son cyle de vie n'est présente. Les

atteintes sur les populations de la Cordulie à corps fin du site Natura 2000 sont donc évaluées à négligeables.

• Le Grand capricorne (Cerambyx cerdo)

Ce cérambycidé se trouve essentiellement au sein de peuplements de feuillus composés de chênes (Quercus pubescent, Q. robur, Q. petraea...). Quelques arbres isolés (Quercus spp., Castanea sativa) peuvent convenir comme habitat pour le développement larvaire. Ces dernières se développent sur des arbres sur pied mais le choix se porte surtout sur des vieux spécimens sénescents.

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II et IV de la Directive Habitats, en Annexe II de la convention de Berne et dans l'Article 2 des espèces d'insectes protégés en France.



Figure 5 : Grand capricorne (Source : J. TOUROULT, INPN)

Sur le secteur de l'aire d'étude, cette espèce n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés. De plus, aucun habitat favorable n'a été identifié ni de vieux arbres ou d'arbres morts présentant des habitats favorables au développement de cette espèce. Les atteintes sur les populations du Grand capricorne du site Natura 2000 sont donc évaluées à négligeables.

• Le Lucane Cerf-volant (Lucanus cervus)

Celui-ci est largement réparti en France et abondant dans le Sud. L'habitat larvaire de Lucanus cervus est la partie racinaire de vieilles souches ou d'essences sénescentes (chênes, châtaignier, cerisiers, frênes, peupliers, aulnes, tilleuls, saules). Plus localisé dans la partie septentrionale de l'Europe, sa raréfaction a justifié son entrée à l'Annexe II de la Directive Habitats.

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II de la Directive Habitats et en Annexe III de la convention de Berne.



Figure 6 : Lucane cerf-volant (Source : J. TOUROULT, INPN)

Sur le secteur de l'aire d'étude, cette espèce n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés. De plus, aucun habitat favorable n'a été identifié ni de vieux arbres ou d'arbres morts présentant des habitats favorables au développement de cette espèce. Les atteintes sur les populations du Lucane cerf-volant du site Natura 2000 sont donc évaluées à négligeables.

• L'Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale)

L'Agrion de mercure est un odonate zygoptère de la famille des Coenagrionidés. Sa répartition est à tendance méditerranéenne et ces habitats privilégiés sont rattachés aux zones humides (ruisseaux et fossés non pollués). A noter que les larves de cet odonate sont très sensibles à la charge organique des cours d'eau. Ainsi, l'habitat sur la zone d'étude est potentiellement favorable à cette espèce, cependant elle n'y a pas été contactée.

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II de la Directive Habitats, en Annexe II de la convention de Berne et dans l'Article 3 des espèces d'insectes



Figure 7 : Agrion de mercure (Source : V. MARQUANT, INPN)

protégées en France. L'Agrion de mercure présente un enjeu local de conservation modéré (« NT » quasi menacé PACA).

Sur le secteur de l'aire d'étude, cette espèce n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés. De plus, aucun d'habitat favorable n'a été identifié sur le site d'étude. En effet, même si deux grands bassins sont présents sur le site, aucun cours d'eau n'a été identifié sur le site. De plus, les grands bassins sont pollués et ne sont pas adaptés à l'écologie de l'espèce qui affectionne les cours d'eaux non pollués. Les atteintes sur les populations de l'Agrion de mercure du site Natura 2000 sont donc évaluées à négligeables.

Sur les quatre espèces d'invertébrés répertoriées dans la Zone Spéciale de Conservation **FR9301592 « Camargue »**, aucune espèce n'a été observée durant les prospections de terrain.

Aucun habitat favorable n'est favorable à la présence de ces espèces, l**es incidences du** projet concernant les invertébrés de cette ZSC sont évaluées à négligeables.

1.2.2.2. Espèces de mammifères (hors chiroptères)

Deux espèces de mammifères sont listées au FSD du site Natura 2000 : le **Grand dauphin** (Tursiops truncatus) et le **Castor d'Eurasie** (Castor fiber).

Tableau 6 : Tableau synthétique des mammifères présents sur le site Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Evaluation du site Natura 2000					
Noni sciennique	Nom vernacolaile	Population	Conservation	Isolement	Evaluation globale		
Tursiops truncatus	Grand dauphin	С	В	С	С		
Castor fiber	Castor d'Eurasie	С	В	С	В		

Légende :

Population: A = $100 \ge p > 15 \%$; B = $15 \ge p > 2 \%$; C = $2 \ge p > 0 \%$; D = Non significative.

Conservation: A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».

Isolement: A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition;

C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale : $A = \alpha$ Excellente » ; $B = \alpha$ Bonne » ; $C = \alpha$ Significative ».

• Grand dauphin (Tursiops truncatus)

Cette espèce est répandue dans toute les mers du globe, des eaux froides tempérées aux eaux chaudes tropicales. Deux écotypes sont distinguables selon des caractéristiques morphologiques et écologiques : un écotype côtier et un écotype pélagique. Les Grands dauphins de Méditerranée sont issus de l'écotype pélagique.

Le Grand dauphin est un chasseur opportuniste et chasse préférentiellement des poissons au niveau des côtes.

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II etIV de la Directive Habitats, en annexe A de la CITES, en annexe II du protocole SPAW, dans la



Figure 8 : Grand dauphin (Source : L. Bouveret/OMMAG, INPN)

convention de Bonn, à l'annexe II de la convention de Berne, dans l'article 1 de la liste des espèces vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département et dans l'article 2 de la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national.

Cette espèce n'a pas été contactée sur le site d'étude et aucune connectivité directe avec la mer n'est présente. Au vu de la nature du site et de l'écologie de l'espèce, on estime que le projet d'aménagement aura une incidence négligeable sur le Grand dauphin.

• Castor d'Eurasie (Castor fiber)

Le **Castor d'Eurasie** est strictement végétarien et possède une alimentation assez variée: écorce, feuilles, plants ligneux, fruits ou encore végétation herbacée... Le Castor d'Europe peut se nourrir d'une trentaine d'espèces d'arbres parmi lesquelles les espèces de la famille *Salicaceae*; cependant il peut consommer localement de nombreuses autres espèces. Les coupes sont principalement réalisées sur des troncs et des branches de 3 à 8 cm de diamètre. La strate arborée rivulaire basse a donc une importance particulière pour cette espèce, de même que la végétation herbacée. Il s'alimente ainsi à une



Figure 9 : Castor d'Eurasie (Source : P. HAFFNER, INPN)

distance de 20 à 30 mètres du cours d'eau qui lui permet de se déplacer. Il s'agit d'une espèce territoriale mais la majorité des castors vivent en groupe familial composé d'un couple et de jeunes de plus d'un an à très jeune (moyenne de 3,8 individus en Europe, généralement 2 à 6 individus par famille). L'activité d'un groupe familial peut donc s'étendre sur un linéaire aquatique de 0,5 à 3 Km.

C'est une espèce protégée inscrite en annexe II et IV de la Directive Habitats, en annexe III de la convention de Berne et figure dans l'article 2 de la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français.

Cette espèce n'a pas été contactée sur le site d'étude et aucune connectivité hydraulique n'a été recensée sur le site. Au vu de la nature du site et de l'écologie de l'espèce, on estime que le projet d'aménagement aura une incidence négligeable sur le Castor d'Eurasie.

Sur les deux espèces de mammifères répertoriées dans la Zone Spéciale de Conservation **FR9301592 « Camargue »**, aucune espèce n'a été observée durant les prospections de terrain.

Aucun habitat favorable n'est favorable à la présence de ces espèces, les incidences du projet concernant les mammifères de cette ZSC sont évaluées à négligeables.

1.2.2.3. Espèces de reptiles

Deux espèces de reptiles ont justifiées la désignation de cette ZSC : la **Tortue caouanne** (Caretta caretta) et la **Cistude d'Europe** (Emys orbicularis).

Tableau 7 : Tableau synthétique des reptiles présents sur le site Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Evaluation du site Natura 2000					
		Population	Conservation	Isolement	Evaluation globale		
Caretta caretta	Tortue caouanne	D	-	-	-		
Emys orbicularis	Cistude d'Europe	В	В	С	А		

<u>Légende :</u>

Population: $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$; D = Non significative.

Conservation: A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».

lsolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale: $A = \alpha$ Excellente »; $B = \alpha$ Bonne »; $C = \alpha$ Significative ».

• La Tortue caouanne (Caretta caretta)

Cette tortue marine est carnivore et présente un régime alimentaire varié même si elle se nourrit principalement de mollusques et de crustacés. Elle fréquente et se reproduit au niveau des zones intertropicales et tempérées chaudes.

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II et IV de la Directive Habitats, en annexe A de la CITES, en Annexe II de la convention de Berne, en Annexe I et II de la convention de Bonn, en Annexe II de l'amendement du protocole de Barcelone, en Annexe II du protocole SPAW, en Annexe II et IV de la convention de Nairobi, en annexe V de la convention



Figure 10 : Tortue caouanne (Source : C. YZOARD, INPN)

OPSAR et dans l'Article 1 des tortues marines protégées sur le territoire national.

Cette espèce n'a pas été contactée sur le site d'étude et aucune connectivité directe avec la mer n'est présente. Au vu de la nature du site et de l'écologie de l'espèce, on estime que le projet d'aménagement aura une incidence négligeable sur la Tortue caouanne. • La **Cistude d'Europe** (Emys orbicularis)

La **Cistude d'Europe** est une des deux espèces de tortues d'eau douce indigènes de France. C'est une petite tortue semi-aquatique qui fréquente des milieux d'eaux stagnantes comme les étangs, les mares ou les parties peu courantes des rivières. Elle possède une couleur verdâtre ponctuée de points jaunes. Ses populations, en France sont repartis principalement au Sud de la Loire. En région méditerranéenne, un noyau de populations important est présent en Camargue.



Figure 11 : Cistude d'Europe (Source : O. DELZONS, INPN)

C'est une espèce protégée inscrite en annexe II et IV de la Directive Habitats, en annexe II de la convention de Berne et figure dans l'article 2 de la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français.

Cette espèce n'a pas été contactée sur le site d'étude et aucun cours d'eau n'a été recensée sur le site d'étude. Aucune connectivité hydraulique directe n'a été recensée et le site d'étude est très enclavée dans la ville de Port de Bouc. On estime que le projet d'aménagement aura une incidence négligeable sur la Cistude d'Europe.

Sur les deux espèces de reptiles répertoriées dans la Zone Spéciale de Conservation FR9301592 « Camargue », aucune espèce n'a été observée durant les prospections de terrain.

Aucun habitat favorable n'est favorable à la présence de ces espèces, les incidences du projet concernant les reptiles de cette ZSC sont évaluées à négligeables.

1.2.2.4. Espèces de poissons

Trois espèces de poissons sont listées au FSD du site Natura 2000 : la Lamproie marine (Petromyzon marinus), la Lamproie de rivière (Lampetra fluviatilis) et l'Alose feinte (Alosa fallax).

Tableau 8 : Tableau synthétique des poissons présents le site Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA)

	Non	Evaluation du site Natura 2000					
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Population	Conservation	Isolement	Evaluation globale		
Petromyzon marinus	Lamproie marine	В	В	С	В		
Lampetra fluviatilis	Lamproie de rivière	В	В	С	В		
Alosa fallax	Alose feinte	В	В	С	Α		

<u>Légende :</u>

Population: A = $100 \ge p > 15\%$; B = $15 \ge p > 2\%$; C = $2 \ge p > 0\%$; D = Non significative.

Conservation: A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».

Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale: A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

Aucune de ces espèces n'a été contactée sur le site d'étude, aucun cours d'eau n'a été recensé sur le site et aucune connectivité directe avec la mer ou avec des cours d'eau n'est présente.

On estime que le projet d'aménagement aura une incidence négligeables sur ces trois espèces.

1.2.2.5. Espèces de chiroptères

Sept espèces patrimoniales protégées sont visées par la ZSC FR9301592 « Camargue » :

- Rhinolophus hipposideros, le Petit rhinolophe
- > Rhinolophus ferrumequinum, le Grand rhinolophe
- Myotis blythii, le Petit murin
- Miniopterus schreibersi, le Minioptère de Schreibers
- Myotis capaccinii, le Murin de Capaccini
- Myotis emarginatus, le Murin à oreilles échancrées
- Myotis myotis, le Grand murin

Le Murin à oreilles échancrées a été contacté lors des prospections sur le site d'étude.

Sur les six espèces contactées sur l'aire d'étude, deux possèdent très potentiellement des gîtes sur l'aire d'étude : la **Pipistrelle de Nathusius** (Pipistrellus nathusii) et la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus kuhlii*).

Au vu de l'écologie concernant les espèces du site Natura 2000, les atteintes du projet se caractérisent en termes d'interruption de couloirs de déplacement et potentiellement de destruction de zones de chasse. Même si une mesure prenant en compte l'intégration de l'écologie des espèces dans le phasage des travaux (MR1) (Détails en annexe 8.1) sera mise en place permettant la réduction de l'impact sur les populations de chiroptères, il est important de prendre en compte l'impact potentiel de rupture de corridor de déplacement lié à la construction du site. De ce fait, une mesure de limitation et d'adaptation de l'éclairage (MR2) (Détails en annexe 8.2) une mesure d'une valorisation de la Trame verte (MR4) (Détails en annexe 8.4), une mesure de délimitation de la zone de chantier et du respect de l'emprise du projet (MR6) (Détails en annexe 8.6), une mesure sur la mise en place d'un chantier vert (MR8) (Détails en annexe 8.8), et une mesure sur la création d'une trame paysagère et la mise en place d'un protocole de gestion sur le long terme de cette dernière (MR10) (Détails en annexe 8.10) seront mises en place. Les atteintes du projet sont évaluées à faibles pour les chiroptères de cette ZSC.

Au vu des espèces contactées, de leur écologie et des habitats identifiés sur le site du projet, de même au regard de l'utilisation de ce site par ces espèces et des mesures mises en place, on estime que les **incidences du projet** sur les **populations de chiroptères du site Natura 2000** sont **faibles.**

Tableau 9 : Espèces de chiroptères listées au Natura 2000 FR9301592 (source ECOTONIA)

Espèces ZSC	Écologie de l'espèce	Utilisation du site	Utilisation des alentours du site
Miniopterus schreibersi Le Minioptère de Schreibers	Espèce rencontrée en plaines et collines, en général à moins de 700 m d'altitude. Elle est rare et très localisée pour la reproduction : cinq colonies sont connues. La région PACA a une responsabilité majeure dans la conservation de l'espèce : 3 gîtes ont un intérêt international (Orgon, Esparron-de-Verdon et Argens) pour le Minioptère de Schreibers et d'autres espèces. Cinq gîtes d'hibernation majeurs sont connus pour l'espèce, dont un regroupe 10% des effectifs nationaux.	Non	Non
Myotis blythii Le Petit murin	Espèce des plaines et collines, largement répandue. Assez commune dans la région, avec quelques colonies importantes. Cependant les populations sont fragiles, plusieures colonies ont disparus au cours du XXème siècle dans le Var et les Bouches-du-Rhône. La région est particulièrement importante pour la conservation de cette espèce méditerranéenne.	Non	Non

Myotis myotis Le Grand murin	Le Grand Murin affectionne les paysages ouverts et légèrement boisés tels que les parcs et les agglomérations. Il recherche la chaleur, s'abrite dans les bâtiments ou dans les grottes. En été, on trouve des colonies dans les greniers chauds, les clochers, les grottes. Certain sujets sont solitaires, on les trouve dans les nichoirs ou les trous d'arbres. En hiver, on rencontre le Grand Murin dans les grottes, les mines, les caves. Ils s'accroche à découvert, mais souvent dans un espace protégé (grande cavité), rarement dans une fissure.	Non	Non
Myotis capaccini Le Murin de Capaccini	Espèce liée aux grands cours d'eau, présente à moins de 600 m d'altitude. Elle est très rare et ses effectifs régionaux sont faibles (moins de 5 000 individus estimés). Quatre colonies de reproduction sont connues : dans le bas Verdon, l'Argens, les gorges de Château double et les gorges de la Siagne. L'espèce est historiquement connue dans la région. L'ensemble des effectifs nationaux, estimés entre 10 000 et 15 000 individus, est partagé entre les régions PACA et Languedoc-Roussillon.	Non	Non
Rhinolophus hypposideros Le Petit Rhinolophe	Présent essentiellement en zone préalpine. Absent ou très rare au Nord de la région en zones de montagnes, et très rare en plaine aujourd'hui trop anthropisée. L'espèce a été contactée jusqu'à 2 100 m d'altitude en chasse et la colonie de reproduction la plus haute en PACA est recensée à 1 700 m. Le Petit Rhinolophe a fortement régressé, notamment dans les Bouches du Rhône, et il a disparu sur l'île de Porquerolles, où il n'a plus été observé. De fortes densités de population se maintiennent sur quelques secteurs préalpins. La région a une grande responsabilité dans la conservation de l'espèce, on estime qu'elle regroupe 10% des effectifs nationaux.	Non	Non
Rhinolophus ferrumequinum Le Grand Rhinolophe	Espèce largement répandue dans les zones de plaines et collines, des noyaux de population reproductrice sont connus en Camargue, Roya, Argens (moyenne vallée), haut cours de la Durance et Buech. La Camargue regroupe plus de la moitié des effectifs de la région. L'espèce est rare et en régression, notamment dans les vallées de la Durance, du Buech et dans les Alpilles. Plusieurs colonies ont disparu (Camargue, Haute Durance) et les populations ont perdu ¾ de leurs effectifs en 15 ans. Elle est au bord de l'extinction dans le Luberon, et en forte régression sur la Sainte-Victoire. Les connaissances récentes montrent que la région a une importance particulière pour la protection de l'espèce en France, même si les noyaux de population nationaux les plus importants se situent en Bretagne et en Atlantique.	Non	Non
Myotis emarginatus Le Murin à oreilles échancrées	Elle fréquente les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les vallées de basse altitude, mais aussi les milieux ruraux, parcs et jardins, et accessoirement les prairies et pâtures entourées de hautes haies ou les bords de rivière. Espèce strictement cavernicole, elle hiberne dans les grottes, carrières, mines et dans les grandes caves, de fin octobre à avril, voire mai.	Oui	Potentielle

1.2.3. Synthèse concernant les incidences sur la ZSC FR9301603

Quelques incidences sont à prévoir sur les habitats et espèces inscrits au FSD de la ZSC « Camargue ».

- Aucun habitat d'Intérêt Communautaire n'est présent sur l'aire d'étude.
- Une espèce a été contactée dans le cadre de l'étude 4 saisons de COGEDIM PROVENCE : le Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus). Le site d'étude constitue un couloir de déplacement important au vu des milieux environnants et ceux présents sur le site d'étude. Cependant, les incidences sur les chiroptères sont évaluées à faibles au vu des mesures mises en place dans l'étude (MR1, MR2, MR4, MR6, MR8 et MR10).
- Aucune espèce d'invertébrés, de mammifères (hors chiroptères), de reptiles et de poissons n'a été contactée sur le site d'étude et aucun habitat favorable à ces espèces n'est présent sur ou à proximité du site. Les incidences du projet sur ces groupes taxonomiques sont donc évaluées à négligeables.

1.3. Incidences sur la ZSC n° FR9301595 « Crau centrale - Crau sèche »

Le FSD associé à ce site nous renseigne sur la présence de :

- o 10 habitats d'intérêts communautaires ;
- 8 espèces de chiroptères ;
- 4 espèce d'invertébrés;
- o 1 espèce de reptiles ;
- 1 espèce de poisson

1.3.1. Habitats d'Intérêt Communautaire

Dix habitats d'Intérêt Communautaire sont listés au FSD du site Natura 2000 FR 9301595.

Le tableau ci après présente les habitats d'intérêt communautaire listé au FSD du site Natura 2000 FR 9301595.

Tableau 10 : Tableau synthétique des habitats présents sur le site Natura 2000 FR9301595 (source ECOTONIA)

Typologie d'habitat	Code EUR27	Surface en % dans le SIC(FSD)	Evaluation spécifique pour chaque habitat	Surface sur site / surface du territoire national	Qualité de conservation	Evaluation globale
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140	0.02	С	С	В	С
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	0.01	С	С	С	С
Mares temporaires méditerranéennes	3170	0	С	С	С	С
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	6220	25.82	А	Α	A	Α
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio- Holoschoenion	6420	0.04	С	С	В	С
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	40.8	Α	В	А	A
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	7210	0.01	D	-	-	-
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	0.66	С	С	С	С

Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	92D0	0	D	-	-	-
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	9340	3.5	В	С	С	С

<u>Légende</u>

Evaluation spécifique pour chaque habitat : A Excellente représentativité, B bonne représentativité, **C** significative, **D** non significative

Surface sur site/surface du territoire national : $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$

Qualité de conservation : A = Excellente ; B = Bonne ; C = Moyenne / réduite. **Evaluation globale :** A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

Aucune incidence sur les **habitats d'Intérêt Communautaire** n'est à prévoir sur ce site Natura 2000, les habitats et espèces floristiques contactés sur le site du projet étant différents de ceux de la ZSC. L'emprise limitée des travaux n'occasionnera aucune destruction surfacique d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

1.3.2. Espèces d'Intérêt Communautaire

1.3.2.1. Espèces d'invertébrés

Quatre espèces d'invertébrés ont justifiées la désignation de cette ZSC: la Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii), le Grand Capricorne (Cerambyx cerdo), le Lucarne cerf-volant (Lucanus cervus) et l'Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale).

Tableau 11 : Tableau synthétique des invertébrés présents le site Natura 2000 FR9301595 (source ECOTONIA)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Evaluation du site Natura 2000						
Trom selemingse	Nom vemacolane	Population	Conservation	Isolement	Evaluation globale			
Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	С	С	С	С			
Cerambyx cerdo	Grand capricorne	D	-	-	-			
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	D	-	-	-			
Coenagrion mercuriale	Agion de Mercure	С	В	С	В			

<u> Légende :</u>

Population: A = $100 \ge p > 15\%$; B = $15 \ge p > 2\%$; C = $2 \ge p > 0\%$; D = Non significative.

Conservation: A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».

Isolement: A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale: A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

• La Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)

Cette espèce vit au niveau des eaux courantes et parfois dans les eaux stagnantes. Les larves vivent dans les débris végétaux qui s'accumulent entre les racines d'arbres immergés au niveau des rives.

C'est une espèce protégée inscrite en annexe II et IV de la Directive Habitats, en annexe II de la convention de Berne et figure sur l'article 2 de la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire.



Figure 12 : Cordulie à coprs fin (Source : O. DELZONS, INPN)

- Sur le secteur de l'aire d'étude, cette espèce n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés. De plus, aucun d'habitat favorable n'a été identifié sur le site d'étude. En effet, même si deux grands bassins sont présents sur le site, aucun cours d'eau n'a été identifié sur le site et aucune berge nécessaire à son cyle de vie n'est présente. Les atteintes sur les populations de la Cordulie à corps fin du site Natura 2000 sont donc évaluées à négligeables.
- Le Grand capricorne (Cerambyx cerdo)

Ce cérambycidé se trouve essentiellement au sein de peuplements de feuillus composés de chênes (Quercus pubescent, Q. robur, Q. petraea...). Quelques arbres isolés (Quercus spp., Castanea sativa) peuvent convenir comme habitat pour le développement larvaire. Ces dernières se développent sur des arbres sur pied mais le choix se porte surtout sur des vieux spécimens sénescents.

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II et IV de la Directive Habitats, en Annexe II de la convention de Berne et dans l'Article 2 des espèces d'insectes protégés en France.



Figure 13 : Grand capricorne (Source : J. TOUROULT, INPN)

Sur le secteur de l'aire d'étude, cette espèce n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés. De plus, aucun habitat favorable n'a été identifié ni de vieux arbres ou d'arbres morts présentant des habitats favorables au développement de cette espèce. Les atteintes sur les populations du Grand capricorne du site Natura 2000 sont donc évaluées à négligeables.

Le Lucane Cerf-volant (Lucanus cervus)

Celui-ci est largement réparti en France et abondant dans le Sud. L'habitat larvaire de *Lucanus* cervus est la partie racinaire de vieilles souches ou d'essences sénescentes (chênes, châtaignier, cerisiers, frênes, peupliers, aulnes, tilleuls, saules). Plus localisé dans la partie septentrionale de l'Europe, sa raréfaction a justifié son entrée à l'Annexe II de la Directive Habitats.

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II de la Directive Habitats et en Annexe III de la convention de Berne.



Figure 14 : Lucane cerf-volant (Source : J. TOUROULT, INPN)

- Sur le secteur de l'aire d'étude, cette espèce n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés. De plus, aucun habitat favorable n'a été identifié ni de vieux arbres ou d'arbres morts présentant des habitats favorables au développement de cette espèce. Les atteintes sur les populations du Lucane cerf-volant du site Natura 2000 sont donc évaluées à négligeables.
- L'Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale)

L'Agrion de mercure est un odonate zygoptère de la famille des Coenagrionidés. Sa répartition est à tendance méditerranéenne et ces habitats privilégiés sont rattachés aux zones humides (ruisseaux et fossés non pollués). A noter que les larves de cet odonate sont très sensibles à la charge organique des cours d'eau. Ainsi, l'habitat sur la zone d'étude est potentiellement favorable à cette espèce, cependant elle n'y a pas été contactée.

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II de la Directive Habitats, en Annexe II de la convention de Berne et dans l'Article 3 des espèces d'insectes



Figure 15 : Agrion de mercure (Source : V. MARQUANT, INPN)

protégées en France. L'Agrion de mercure présente un enjeu local de conservation modéré (« NT » quasi menacé PACA).

Sur le secteur de l'aire d'étude, cette espèce n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés. De plus, aucun d'habitat favorable n'a été identifié sur le site d'étude. En effet, même si deux grands bassins sont présents sur le site, aucun cours d'eau n'a été identifié sur le site. De plus, les grands bassins sont pollués et ne sont pas adaptés à l'écologie de l'espèce qui affectionne les cours d'eaux non pollués. Les atteintes sur les populations de l'Agrion de mercure du site Natura 2000 sont donc évaluées à négligeables.

Sur les quatre espèces d'invertébrés répertoriées dans la Zone Spéciale de Conservation FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche », aucune espèce n'a été observée durant les prospections de terrain.

Aucun habitat favorable n'est favorable à la présence de ces espèces, l**es incidences du projet concernant les invertébrés de cette ZSC sont évaluées à négligeables.**

1.3.2.2. Espèces de reptiles

Une espèce de reptiles a justifiée la désignation de cette ZSC : la **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*).

Tableau 12 : Tableau synthétique des reptiles présents sur le site Natura 2000 FR9301595 (source ECOTONIA)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Evaluation du site Natura 2000				
		Population	Conservation	Isolement	Evaluation globale	
Emys orbicularis	Cistude d'Europe	В	В	С	Α	

<u>Légende :</u>

Population: $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$; D = Non significative.

Conservation: A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».

Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ;

C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale: $A = \alpha$ Excellente »; $B = \alpha$ Bonne »; $C = \alpha$ Significative ».

La Cistude d'Europe (Emys orbicularis)

La **Cistude d'Europe** est une des deux espèces de tortues d'eau douce indigènes de France. C'est une petite tortue semi-aquatique qui fréquente des milieux d'eaux stagnantes comme les étangs, les mares ou les parties peu courantes des rivières. Elle possède une couleur verdâtre ponctuée de points jaunes. Ses populations, en France sont repartis principalement au Sud de la Loire. En région méditerranéenne, un noyau de populations important est présent en Camargue.



Figure 16 : Cistude d'Europe (Source : O. DELZONS, INPN)

C'est une espèce protégée inscrite en annexe II et

IV de la Directive Habitats, en annexe II de la convention de Berne et figure dans l'article 2 de la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français.

Cette espèce n'a pas été contactée sur le site d'étude et aucun cours d'eau n'a été recensée sur le site d'étude. Aucune connectivité hydraulique directe n'a été recensée et le site d'étude est très enclavée dans la ville de Port de Bouc. On estime que le projet d'aménagement aura une incidence négligeable sur la Cistude d'Europe.

Aucune espèce de reptile répertoriée dans la Zone Spéciale de Conservation FR9301595 « Crau centrale – crau sèche » n'a été observée durant les prospections de terrain.

De plus, aucun habitat favorable n'est favorable à la présence de cette espèce, les incidences du projet concernant les reptiles de cette ZSC sont évaluées à négligeables.

1.3.2.3. Espèces de poissons

Une espèce de poissons est listée au FSD du site Natura 2000 : le **Blageon** (*Telestes souffia*).

Tableau 13 : Tableau synthétique des poissons présents le site Natura 2000 FR9301595 (source ECOTONIA)

	New	Evaluation du site Natura 2000					
Nom scientifique	Nom scientifique vernaculaire		Conservation	Isolement	Evaluation globale		
Telestes souffia	Blageon	С	В	С	С		

<u>Légende :</u>

Population: A = $100 \ge p > 15\%$; B = $15 \ge p > 2\%$; C = $2 \ge p > 0\%$; D = Non significative.

Conservation: A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».

Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale: $A = \alpha$ Excellente »; $B = \alpha$ Bonne »; $C = \alpha$ Significative ».

Cette espèce n'a pas été contactée sur le site d'étude, aucun cours d'eau n'a été recensé sur le site et aucune connectivité directe avec des cours d'eau n'est présente.

On estime que le projet d'aménagement aura une incidence négligeable sur cette espèce.

1.3.2.4. Espèces de chiroptères

Huit espèces patrimoniales protégées sont visées par la ZSC FR9301595 « Crau centrale – crau sèche » :

- > Rhinolophus hipposideros, le Petit rhinolophe
- > Rhinolophus ferrumequinum, le Grand rhinolophe
- Myotis blythii, le Petit murin
- Barbastella barbastellus, la Barbastelle d'Europe
- Miniopterus schreibersi, le Minioptère de Schreibers
- Myotis capaccinii, le Murin de Capaccini
- > Myotis emarginatus, le Murin à oreilles échancrées
- Myotis myotis, le Grand murin

Le Murin à oreilles échancrées a été contacté lors des prospections sur le site d'étude.

Sur les six espèces contactées sur l'aire d'étude, deux possèdent très potentiellement des gîtes sur l'aire d'étude : la **Pipistrelle de Nathusius** (Pipistrellus nathusii) et la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus kuhlii*).

Au vu de l'écologie concernant les espèces du site Natura 2000, les atteintes du projet se caractérisent en termes d'interruption de couloirs de déplacement potentiellement de destruction de zones de chasse. Même si une mesure prenant en compte l'intégration de l'écologie des espèces dans le phasage des travaux (MR1) (Détails en annexe 8.1) sera mise en place permettant la réduction de l'impact sur les populations de chiroptères, il est important de prendre en compte l'impact potentiel de rupture de corridor de déplacement et de gîte lié à la construction du site. De ce fait, une mesure de limitation et d'adaptation de l'éclairage (MR2) (Détails en annexe 8.2) une mesure d'une valorisation de la Trame verte (MR4) (Détails en annexe 8.4), une mesure de délimitation de la zone de chantier et du respect de l'emprise du projet (MR6) (Détails en annexe 8.6), et une mesure sur la création d'une trame paysagère et la mise en place d'un protocole de gestion sur le long terme de cette dernière (MR10) (Détails en annexe 8.10) seront mises en place. Les atteintes du projet sont évaluées à faibles pour les chiroptères de cette ZSC.

Au vu des espèces contactées, de leur écologie et des habitats identifiés sur le site du projet, de même au regard de l'utilisation de ce site par ces espèces et des mesures mises en place, on estime que les **incidences du projet** sur les **populations de chiroptères du site Natura 2000** sont **faibles.**

Tableau 14 : Espèces de chiroptères listées au Natura 2000 FR9301595 (source ECOTONIA)

Espèces ZSC	Écologie de l'espèce	Utilisation du site	Utilisation des alentours du site
Miniopterus schreibersi Le Minioptère de Schreibers	Espèce rencontrée en plaines et collines, en général à moins de 700 m d'altitude. Elle est rare et très localisée pour la reproduction : cinq colonies sont connues. La région PACA a une responsabilité majeure dans la conservation de l'espèce : 3 gîtes ont un intérêt international (Orgon, Esparron-de-Verdon et Argens) pour le Minioptère de Schreibers et d'autres espèces. Cinq gîtes d'hibernation majeurs sont connus pour l'espèce, dont un regroupe 10% des effectifs nationaux.	Non	Non
Myotis blythii Le Petit murin	Espèce des plaines et collines, largement répandue. Assez commune dans la région, avec quelques colonies importantes. Cependant les populations sont fragiles, plusieures colonies ont disparus au cours du XXème siècle dans le Var et les Bouches-du-Rhône. La région est particulièrement importante pour la conservation de cette espèce méditerranéenne.	Non	Non
Myotis myotis Le Grand murin	Le Grand Murin affectionne les paysages ouverts et légèrement boisés tels que les parcs et les agglomérations. Il recherche la chaleur, s'abrite dans les bâtiments ou dans les grottes. En été, on trouve des colonies dans les greniers chauds, les clochers, les grottes. Certain sujets sont solitaires, on les trouve dans les nichoirs ou les trous d'arbres. En hiver, on rencontre le Grand Murin dans les grottes, les mines, les caves. Ils s'accroche à découvert, mais souvent dans un espace protégé (grande cavité), rarement dans une fissure.	Non	Non
Myotis capaccini Le Murin de Capaccini	Espèce liée aux grands cours d'eau, présente à moins de 600 m d'altitude. Elle est très rare et ses effectifs régionaux sont faibles (moins de 5 000 individus estimés). Quatre colonies de reproduction sont connues : dans le bas Verdon, l'Argens, les gorges de Château double et les gorges de la Siagne. L'espèce est historiquement connue dans la région. L'ensemble des effectifs nationaux, estimés entre 10 000 et 15 000 individus, est partagé entre les régions PACA et Languedoc-Roussillon.	Non	Non
Rhinolophus hypposideros Le Petit Rhinolophe	Présent essentiellement en zone préalpine. Absent ou très rare au Nord de la région en zones de montagnes, et très rare en plaine aujourd'hui trop anthropisée. L'espèce a été contactée jusqu'à 2 100 m d'altitude en chasse et la colonie de reproduction la plus haute en PACA est recensée à 1 700 m. Le Petit Rhinolophe a fortement régressé, notamment dans les Bouches du Rhône, et il a disparu sur l'île de Porquerolles, où il n'a plus été observé. De fortes densités de population se maintiennent sur quelques secteurs préalpins. La région a une grande responsabilité dans la conservation de l'espèce, on estime qu'elle regroupe 10% des effectifs nationaux.	Non	Non

Rhinolophus ferrumequinum Le Grand Rhinolophe	Espèce largement répandue dans les zones de plaines et collines, des noyaux de population reproductrice sont connus en Camargue, Roya, Argens (moyenne vallée), haut cours de la Durance et Buech. La Camargue regroupe plus de la moitié des effectifs de la région. L'espèce est rare et en régression, notamment dans les vallées de la Durance, du Buech et dans les Alpilles. Plusieurs colonies ont disparu (Camargue, Haute Durance) et les populations ont perdu ¾ de leurs effectifs en 15 ans. Elle est au bord de l'extinction dans le Luberon, et en forte régression sur la Sainte-Victoire. Les connaissances récentes montrent que la région a une importance particulière pour la protection de l'espèce en France, même si les noyaux de population nationaux les plus importants se situent en Bretagne et en Atlantique.	Non	Non
Myotis emarginatus			
Le Murin à oreilles échancrées	Elle fréquente les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les vallées de basse altitude, mais aussi les milieux ruraux, parcs et jardins, et accessoirement les prairies et pâtures entourées de hautes haies ou les bords de rivière. Espèce strictement cavernicole, elle hiberne dans les grottes, carrières, mines et dans les grandes caves, de fin octobre à avril, voire mai.	Oui	Potentielle
Barbastella barbastellus La Barbastelle d'Europe	La Barbastelle d'Europe est une espèce forestière connue en montagne et dans les grands massifs forestiers. Elle fréquente les milieux forestiers assez ouverts et vole entre 1,5 et 6 mètres de hauteur. Les gîtes d'hiver peuvent être des caves voûtées, des ruines, des souterrains, des tunnels où elle s'accroche librement à la voûte ou à plat ventre dans une anfractuosité. Très tolérante au froid, elle peut utiliser des cavités froides. En été, elle loge presque toujours contre le bois. Les individus restent très peu de temps dans le même gîte, allant jusqu'à en changer tous les jours. La barbastelle est une espèce forestière, mais les gîtes utilisés sont très diversifiés : cavités d'arbres, écorces décollées, bâtiments, grottes Elle semble exigeante quant à la qualité de son habitat car elle est spécialisée dans la chasse de certains microlépidoptères. Elle est aussi très dépendante des lisières et des haies pour chasser.	Non	Non

1.3.3. Synthèse concernant les incidences sur la ZSC FR9301595

Quelques incidences sont à prévoir sur les habitats et espèces inscrits au FSD de la ZSC « Crau centrale – crau sèche ».

- Aucun habitat d'Intérêt Communautaire n'est présent sur l'aire d'étude.
- Une espèce a été contactée dans le cadre de l'étude 4 saisons de COGEDIM PROVENCE : le Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus). Le site d'étude constitue un couloir de déplacement important au vu des milieux environnants et ceux présents sur le site d'étude. Cependant, les incidences sur les chiroptères sont évaluées à faibles au vu des mesures mises en place dans l'étude (MR1, MR2, MR4, MR6, MR8 et MR10).
- Aucune espèce d'invertébrés, de mammifères (hors chiroptères), de reptiles et de poissons n'a été contactée sur le site d'étude et aucun habitat favorable à ces espèces n'est présent sur ou à proximité du site. Les incidences du projet sur ces groupes taxonomiques sont donc évaluées à négligeables.

1.4. Incidences sur la ZSC n° FR9301601 « Côte bleue - chaîne de l'Estaque »

Le FSD associé à ce site nous renseigne sur la présence de :

- o 10 habitats d'intérêts communautaires ;
- o 2 espèces de chiroptères ;
- 2 espèces d'invertébrés

1.4.1. Habitats d'Intérêt Communautaire

Dix habitats d'Intérêt Communautaire sont listés au FSD du site Natura 2000 FR 9301601.

Le tableau ci après présente les habitats d'intérêt communautaire listé au FSD du site Natura 2000 FR 9301601.

Tableau 15 : Tableau synthétique des habitats présents sur le site Natura 2000 FR9301601(source ECOTONIA)

Typologie d'habitat	Code EUR27	Surface en % dans le SIC(FSD)	Evaluation spécifique pour chaque habitat	Surface sur site / surface du territoire national	Qualité de conservation	Evaluation globale
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	1240	0.2	Α	С	В	В
Mares temporaires méditerranéennes	3170	0	A	С	В	В
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	5210	0.01	С	С	С	С
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	6220	2.92	Α	С	В	В
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	1.33	С	С	Α	Α
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	5.8	А	С	Α	В
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	0	В	С	С	С
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	0	D			
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540	0.17	С	С	С	С
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	9340	0.28	С	С	В	В

<u>Légende</u>

Evaluation spécifique pour chaque habitat : **A** Excellente représentativité, B bonne représentativité, **C** significative, **D** non significative

Surface sur site/surface du territoire national : $A = 100 \ge p > 15 \%$; $B = 15 \ge p > 2 \%$; $C = 2 \ge p > 0\%$

Qualité de conservation : A = Excellente ; \mathbf{B} = Bonne ; \mathbf{C} = Moyenne / réduite.

Evaluation globale : A = « Excellente » ; **B = «** Bonne » ; **C = «** Significative ».

Aucune incidence sur les **habitats d'Intérêt Communautaire** n'est à prévoir sur ce site Natura 2000, les habitats et espèces floristiques contactés sur le site du projet étant différents de ceux de la ZSC. L'emprise limitée des travaux n'occasionnera aucune destruction surfacique d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

1.4.2. Espèces d'Intérêt Communautaire

1.4.2.1. Espèces d'invertébrés

Deux espèces d'invertébrés ont justifiées la désignation de cette ZSC : le **Damier de la Succise** (Euphydryas aurinia) et l'**Ecaille chinée** (Euplagia quadripunctaria).

Tableau 16 : Tableau synthétique des invertébrés présents le site Natura 2000 FR9301601 (source ECOTONIA)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Evaluation du site Natura 2000					
			Conservation	Isolement	Evaluation globale		
Euphydryas aurinia	Damier de la Succise	D	-	-	-		
Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée	D	-	-	-		

<u>Légende:</u>

Population: $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$; D = Non significative.

Conservation: A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».

Isolement: A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

• Le Damier de la Succisse (Euphydryas aurinia)

Le **Damier de la Succisse** est une espèce de lépidoptère appartenant à la famille des *Nymphalidae*. Avec une répartition Européenne, ce papillon apprécie des biotopes très variés, sur sols calcaires ou acides, dont les prairies pauvres, les tourbières jusque 2 500 mètres d'altitude, les prairies ou encore les lisières de feuillus.

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II de la Directive Habitats, en Annexe II de la convention de Berne et dans l'Article 3 des espèces d'insectes protégés en France. Le Damier



Figure 17 : Damier de la Succise (Source : J. ICHTER, INPN)

de la Succisse présente un enjeu local de conservation faible (« LC » préoccupation mineure en PACA).

- Sur le secteur de l'aire d'étude, cette espèce n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés. De plus, aucun habitat favorable n'a été identifié ni de plantes hôtes (Succise des prés (Succisa pratensis) ou la Scabieuse colombaire (Scabiosa columbiara) par exemple). Les atteintes sur les populations du Damier de la Succisse du site Natura 2000 sont donc évaluées à négligeables.
 - L'Ecaille chinée (Euplagia quadripunctaria)

L'Ecaille chinée est un Lépidoptère la famille des Arctiidae. Cette espèce est très commune en France et fréquente tout type de milieux, bordures, allées et chemins forestiers, parcs et jardins, jusque dans les zones urbanisées. Les chenilles se nourrissent notamment d'Urtica Dioica, l'ortie, mais aussi diverses plantes herbacées (Lamium, Epilobium, Lonicera, Rubus, Corylus...) et de Chênes. On trouve fréquemment les adultes butinant les Eupatoires chanvrines (Eupatorium cannabinum) en bord de ruisseaux, ainsi que les cirses, les chardons, les centaurées et autres plantes à floraison tardive. La nuit, la



Figure 18 : Ecaille chinée (Source : J. THEVENOT, INPN)

femelle pond sur les plantes qui nourriront les chenilles: lamiées, épilobes, mûres sauvages, framboisiers, chèvrefeuilles, et diverses plantes basses. D'une manière générale, on rencontre l'espèce dans les zones calcaires ensoleillées, rocheuses (zones à Origan vulgaire), souvent au voisinage de l'eau (Eupatorium).

C'est une espèce protégée inscrite en Annexe II de la Directive Habitats.

Cette espèce n'a pas été observée sur le site d'étude et n'est pas considérée comme présente sur celui-ci. L'habitat est en effet que très peu favorable à l'espèce; l'eau n'est pas très présente sur le site d'étude et les plantes hôtes de l'espèce n'ont pas recensées. Les atteintes sur les populations de l'Ecaille chinée du site Natura 2000 sont donc évaluées à négligeables.

Sur les deux espèces d'invertébrés répertoriées dans la Zone Spéciale de Conservation FR9301601 « Côte bleue – chaîne de l'Estaque », aucune espèce n'a été observée durant les prospections de terrain.

Aucun habitat favorable n'est favorable à leur présence, les incidences du projet concernant cette espèce sont évaluées à négligeables.

1.4.2.2. Espèces de chiroptères

Deux espèces patrimoniales protégées sont visées par la ZSC FR9301595 « Côte bleue – chaîne de l'Estaque » :

- > Myotis blythii, le Petit murin
- Miniopterus schreibersi, le Minioptère de Schreibers

Sur les six espèces contactées sur l'aire d'étude, deux possèdent très potentiellement des gîtes sur l'aire d'étude : la **Pipistrelle de Nathusius** (Pipistrellus nathusii) et la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus kuhlii*).

Au vu de l'écologie concernant les espèces du site Natura 2000, les atteintes du projet se caractérisent en termes d'interruption de couloirs de déplacement potentiellement de destruction de zones de chasse. Même si une mesure prenant en compte l'intégration de l'écologie des espèces dans le phasage des travaux (MR1) (Détails en annexe 8.1) sera mise en place permettant la réduction de l'impact sur les populations de chiroptères, il est important de prendre en compte l'impact potentiel de rupture de corridor de déplacement et de gîte lié à la construction du site. De ce fait, une mesure de limitation et d'adaptation de l'éclairage (MR2) (Détails en annexe 8.2) une mesure d'une valorisation de la Trame verte (MR4) (Détails en annexe 8.4), une mesure de délimitation de la zone de chantier et du respect de l'emprise du projet (MR6) (Détails en annexe 8.6), et une mesure sur la création d'une trame paysagère et la mise en place d'un protocole de gestion sur le long terme de cette dernière (MR10) (Détails en annexe 8.10) seront mises en place. Les atteintes du projet sont évaluées à faibles pour les chiroptères de cette ZSC.

Au vu des espèces contactées, de leur écologie et des habitats identifiés sur le site du projet, de même au regard de l'utilisation de ce site par ces espèces et des mesures mises en place, on estime que les **incidences du projet** sur les **populations de chiroptères du site Natura 2000** sont **faibles.**

Tableau 17 : Espèces de chiroptères listées au Natura 2000 FR9301601 (source ECOTONIA)

Espèces ZSC	Écologie de l'espèce	Utilisation du site	Utilisation des alentours du site
Miniopterus schreibersi Le Minioptère de Schreibers	Espèce rencontrée en plaines et collines, en général à moins de 700 m d'altitude. Elle est rare et très localisée pour la reproduction : cinq colonies sont connues. La région PACA a une responsabilité majeure dans la conservation de l'espèce : 3 gîtes ont un intérêt international (Orgon, Esparron-de-Verdon et Argens) pour le Minioptère de Schreibers et d'autres espèces. Cinq gîtes d'hibernation majeurs sont connus pour l'espèce, dont un regroupe 10% des effectifs nationaux.	Non	Non
Myotis blythii Le Petit murin	Espèce des plaines et collines, largement répandue. Assez commune dans la région, avec quelques colonies importantes. Cependant les populations sont fragiles, plusieures colonies ont disparus au cours du XXème siècle dans le Var et les Bouches-du-Rhône. La région est particulièrement importante pour la conservation de cette espèce méditerranéenne.	Non	Non

1.4.3. Synthèse concernant les incidences sur la ZSC FR9301601

Quelques incidences sont à prévoir sur les habitats et espèces inscrits au FSD de la ZSC « Côte bleue – chaîne de l'Estaque ».

- Aucun habitat d'Intérêt Communautaire n'est présent sur l'aire d'étude.
- Une espèce a été contactée dans le cadre de l'étude 4 saisons de COGEDIM PROVENCE: le Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus). Le site d'étude constitue un couloir de déplacement important au vu des milieux environnants et ceux présents sur le site d'étude. Cependant, les incidences sur les chiroptères sont évaluées à faibles au vu des mesures mises en place dans l'étude (MR1, MR2, MR4, MR6, MR8 et MR10).
- Aucune espèce d'invertébrés, de chiroptères n'a été contactée sur le site d'étude et aucun habitat favorable à ces espèces n'est présent sur ou à proximité du site. Les incidences du projet sur ces groupes taxonomiques sont donc évaluées à négligeables.

2. Incidences du projet sur les ZPS

Trois Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont situées à moins de 10km de l'aire d'étude :

- ZPS FR9312015 « Étangs entre Istres et Fos », située à 2.3 km ;
- ZPS FR9310019 « Camargue », située à 6.5 km;
- ZPS FR9310064 « Crau », située à 9.9 km ;

2.1. Espèces avifaunistiques d'intérêt communautaires

Les FSD associés à trois sites nous renseignent sur la présende de **157 espèces d'oiseaux visées** à l'article 4 de la directive 2009/147/CE.

Le tableau ci-après reprend ces espèces.

Tableau 18 : Synthèse des espèces d'oiseaux visées dans les ZPS « Etangs entre Istres et Fos », « Camargue » et « Crau » et potentialités sur le site (Source : ECOTONIA)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu de prédilection	Présence potentielle sur l'aire d'étude	ZPS
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	Campagnes ouvertes et zones présentant des arbustes et des buissons touffus	Non favorable	9310019 ; 9310064
Emberiza hortulana	Bruant ortolan	Zones ouvertes, parsemées d'arbres comme les prairties et les cultures céréalières	Non favorable	9310019
Anas platyrhynchos	Canard colvert	Milieux variées, étangs, lacs, marais boisées, côtes, pièces d'eau urbaines, 	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Pernis apivorus	Bondrée apivore	Forêt à clairière, champs avec bosquet, lieux humides	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Milvus migrans	Milan noir	Forêts près des lacs, des cours d'eau et des marais.	Migration	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Milvus milvus	Milan royal	Forêts ouvertes, zones boisées éparses avec zones herbeuses proches, terres cultivées, champs de bruyères et/ou zones humides.	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Neophron percnopterus	Vautour percnoptère	Habitats continentaux sans végétation et falaises	Non favorable	9310019 ; 9310064
Circaetus gallicus	Circaète Jean- le-Blanc	Milieux arides, reliefs et boisements épars	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	Zones humides avec roselières parfois cultures	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Circus cyaneus	Busard Saint- Martin	Grandes varitétés d'habitats : cultures, zones côtières sablonneuses, steppes, landes semi-montagneuses avec végétation arbustive	Non favorable	9312015; 9310019; 9310064
Circus pygargus	Busard cendré	Zones ouvertes comme les prairies, les champs de céréales et de graminées	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Aquila chrysaetos	Aigle royal	Falaises calcaires méditerranéennes	Non favorable	9310019
Hieraaetus fasciatus	Aigle de Bonelli	Garrigues et maquis méditerranéens	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	Falaises rocheuses, du bord de mer	Non favorable	9310019 ; 9310064
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	Boisements (forêts de feuillus et de conifères)	Non favorable	9310019 ; 9310064

Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	Montagne et forêts	Non favorable	9312015; 9310019; 9310064
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	Pinèdes claires à sols sablonneux, clairières	Non favorable	9312015
Coracias garrulus	Rollier d'Europe	Région aride ouverte et chaude, bosquets, bois clair et terres cultivés pour la chasse	Non favorable	9312015; 9310019; 9310064
Lullula arborea	Alouette Iulu	Boisements clairs avec secteurs sablonneux ou pierreux	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Anthus campestris	Pipit rousseline	Zones buisonneuses, terrains vagues, prairies sèches, dunes sablonneuses, les terrains en friches, les terres cultivés	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Sylvia undata	Fauvette pitchou	Landes et garrigues basses ensoleillées	Non favorable	9312015; 9310019; 9310064
Lanius minor	Pie-grièche à poitrine rose	Terrains ouverts parsemés de grands arbres ou de groupes d'arbres, les arbres bordant les allées, les granges et hangars en plein champ, parfois les jardins ou à l'orée des forêts.	Non favorable	9310019 ; 9310064
Puffinus puffinus mauretanicus	Puffin des Baléares	Présent au niveau des milieux marins et des zones côtières	Non favorable	FR9310019
Phalacrocorax artistolis desmarestii	Cormoran huppé	Il est présent uniquement sur les côtes rocheuses, les îles ou les îlots du bord de mer	Passage	FR9310019
Puffinus yelkouan	Puffin de Méditerranée	Il est présent sur les îles ou les îlos rocheux en falaises escarpés	Non favorable	FR9310019
Pterocles alchata	Ganga cata	Il est présent dans des habitats variés. Abondante dans les champs à végétation rase, paysages dégagés, zones semi-désertiques et endroits pierreux		9310064
Larus michahellis	Goéland leucophée	Habitats côtiers, eaux de surface continentale, eaux dormantes et eaux courantes, bâtiments, lagunes, estuaires		9312015; 9310019; 9310064
Gavia stellata	Plongeon catmarin	Présent dans les eaux douces, surtout dans les marécages bien découverts et peut occuper des étendues d'eau de n'importe quelle surface		FR9310019
Gavia artica	Plongeon arctique	Présent dans grands lacs profonds et les eaux côtières	Non favorable	FR9310019
Gavia immer	Plongeon imbrin	Présent dans les eaux côtières, les rivières et les estuaires soumis à la marée	Non favorable	FR9310019

		Affectionne un grand nombre		9312015 ;
Tachybaptus	Grèbe	d'habitats : étangs de pisciculture,	Non	9310019;
ruficollis	castagneux	bassins de décantation, lacs pré-alpins	favorable	9310064
Toncoms		et cours d'eau de plaine.		7310004
Padisons	Cuèle e leure e é	Eaux stagnantes douces et saumâtres	D	9312015;
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	ayant une profondeur de 50cm à 5m.	Passage	9310019;
Chistatus				9310064
	Grèbe esclavon	Présent au bord des étangs et des lacs	Non	9312015;
Podiceps auritus		Ü	favorable	9310019
D = =!! = = ==	Grèbe à cou	Eaux dormantes de surface	Non	9312015;
Podiceps · · · · · · ·	noir	continentales	favorable	9310019;
nigricollis				9310064
Calonectris	Puffin de	Présent au niveau des zones rocheuses	Non	FR9310019
diomedea	Scopoli		favorable	
	Océanite	Présent au niveau des îlots et les côtes	Non	
Hydrobates	tempête	rocheuses	favorable	FR9310019
pelagicus				
A d a m va la avecana	Fou de Bassan	Oiseau de mer se rapprochant des	Non	FR9310019
Morus bassanus		côtes l'été	favorable	
Phalacra	Grand	Falaisa asti kasa lara 44 araw	D	9312015;
Phalacrocorax	Cormoran	Falaises cotières, lacs, étangs,	Passage	9310019;
carbo sinensis				9310064
		Il frá quanta las vastas resoliares	Non	9312015;
Botaurus stellaris	Butor étoilé	Il fréquente les vastes roselieres.	favorable	9310019;
				9310064
Ixobrychus	Blongios nain	Roselières étendues ou non, à	Non	9312015;
minutus	bioligios nain	végétation abondante.	favorable	9310019;
111110103				9310064
Nycticorax	Riborogu gris	Marais, étangs et cours d'eau pourvus	Non	9312015;
nycticorax	Bihoreau gris	d'arbres	favorable	9310019;
, sileorax				9310064
	Crabier	Présent au niveau des estuaires, des	Non	9312015;
Ardeola ralloides	chevelu	deltas et des galeries riveraines	favorable	9310019;
				9310064
5 / /	Héron garde-	Eaux de surface continentales,	Non	9312015;
Bubulcus ibis	boeufs	lagunes et complexe d'habitats	favorable	9310019;
				9310064
5	Aigrette 	Lacs marécageux, rivières et lagunes	Non	9312015;
Egretta garzetta	garzette	aux peu profondes	favorable	9310019 ; 9310064
	Cum		Nie	
Egretta alba	Grande	Grande variété de zones humides,	Non favorable	9312015 ; 9310019 ;
Lgrena diba	Aigrette	généralement avec roselières	lavolable	9310019 ,
		Eaux douces, peu profondes et en	Non	9312015 ;
Ardea cinerea	Héron cendré	plaine ou basse montagne (rivières,	favorable	9310019;
,		étangs, lacs)	iatolable	9310064
		Lacs et étangs marécageux peu	Non	9312015;
Ardea purpurea	Héron pourpré	profonds, bordées de broussailles et	favorable	9310019;
, ,		d'arbres, roselières.		9310064
	Cigogne noire	Forêts abritant des cours d'eau, des	Non	9310019
Ciconia nigra		eaux dormantes, des marais	favorable	,310017
		Zones ouvertes et dégagées de		
	Cigogne	cultures et pâturages, les prairies	Non	9312015;
Ciconia ciconia	blanche	humides et les plaines bordant le cours	favorable	9310019;
Cicoriia cicoriia	Didilette	des rivières, les vergers et les champs	idvoidble	9310064
		irrigués		
		-		

		Lago átanas maros ou marágados	Non	0210010 +
Plegadis	Ibis falcinelle	Lacs, étangs, mares ou marécages,	Non favorable	9310019;
falcinellus		rivières au lit peu profond	iavorable	9310064
	Spatule	Présent au niveau des grandes zones	Non	9312015 ;
Platalea	blanche	humides littorales et de l'intérieur	favorable	9310019
leucorodia	bidlicile	montides intotales et de l'INTENEUL	iuvoiuble	7310017
				0010015
Phoenicopterus	Flamant rose	Oiseau côtier liés aux eaux saumâtres	Non	9312015;
roseus		(lagunes, étangs littoraux)	favorable	9310019
	Cygne	Eaux courantes, les canaux, des	Non	9312015;
Cygnus olor	tuberculé	réservoirs, lacs	favorable	9310019;
				9310064
_	Cygne de	Prairies humides marécageuses	Non	9310019
Cygnus	Bewick	Traines nomiaes marecageoses	favorable	7310017
columbianus				
	Cygne	Eaux libres et peu profondes des lacs	Non	9310019
Cygnus cygnus	chanteur	de steppe, des réservoirs naturels et	favorable	,51001/
		des étangs de la toundra		
	Oie des	En été, lacs et marais des forêts de	Non	0010010
Anser fabalis	moissons	conifères	favorable	9310019
		En hiver, labours et terres agricoles		
	Oie rieuse	Végétation arbustive clairsemée et	Non	0310010
Anser albifrons	Ole lieuse	plans d'eau	favorable	9310019
		'		
A m a = 11 = 111	Oie cendrée	Marécages, bords de lacs, côtes,	Non	9310019
Anser anser		endroits abrités	favorable	•
	Bernache	Prés inondés, marais côtiers, rives	Non	
Branta leucopsis		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	non favorable	9310019
	nonnette	basses des baies maritimes	iavorable	
	Tadorne de		Non	9312015;
Tadorna tadorna	Belon	Estuaires et lagunes	favorable	9310019;
	20.0			9310064
		Secteurs lacustres, marais d'eau	Non	9312015;
Anas nonolono	Canard siffleur	douce, fleuves, lacs, régions agricoles		9310019;
Anas penelope		bordant le littoral	favorable	9310064
	Canard	Etendues d'eau profondes (étangs,	Non	9312015;
Anas strepera	chipeau	lacs, marais, rivières, fleuves)	favorable	9310019;
				9310064
		Eaux douces ou saumâtres, étangs et	Non	9312015;
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	mares en forêt, cours d'eau et côtes	favorable	9310019;
7 Trias creecu		avec végétations offrant des abris.	iavoluble	9310064
	Canard pilet	Eaux douces de l'intérieur, marais,	Non	9312015;
Anas acuta	Canala pilei	plans d'eaux divers et bords de	favorable	9310019
		rivières	İ	
	Sarcelle d'été	Lacs et les étangs de milieu ouvert	Non	9312015;
Anas	Juicelle u ele	Lacs of its startys at thillet buvell	favorable	9310019
querquedula			ļļ	0010017
	Canard	Etangs, marais, bras morts des fleuves	Non	9312015;
Anas clypeata	souchet	et des rivières	favorable	9310019;
			<u> </u>	9310064
	N-#	Lacs, plans d'eaux entourés de	Non	9312015;
Netta rufina	Nette rousse	roselières et les étangs pourvus d'une	favorable	9310019;
		végétation épaisse		9310064
		Lacs et étangs de plaine et marais,	Non	9312015;
Aythya ferina	Fuligule milouin	cours d'eau calmes		9310019;
Ayiriya lelilia		cours a eau carmes	favorable	9310064
			ļ	
	Fuligule nyroca	Lacs, marais, marécages situés en	Non	9312015 ;
A 11	. Jugue influed	milieu ouvert	favorable	9310019;
Aythya nyroca		į		9310064

	Fuligule	Lacs et étangs forestier, lacs et étangs	Non	9312015;
Aythya fuligula	morillon	de plaine	favorable	9310019 ;
, ,,, a . cg c.a	11101111011	de plante	lavolable	9310064
Aythya marila	Fuligule milouinan	Littoral marin, les estuaires et les baies abritées	Non favorable	9310019
Somateria mollissima	Eider à duvet	Littoral marin (côtes rocheuses et sablonneuses et îles)	Non favorable	9310019
Clangula hyemalis	Harelde boréale	Côtes marines et lagunes	Non favorable	9310019
Melanitta nigra	Macreuse noire	Eaux côtières	Non favorable	9310019
Melanitta fusca	Macreuse brune	Côtes marines, bordures de lacs et rives des fleuves abrités	Non favorable	9310019
Bucephala clangula	Garrot à œil d'or	Rives des grands lacs aux abords des estuaires et des baies abritées	Non favorable	9310019
Mergus albellus	Harle piette	Rives des lacs intérieurs ou des réservoires artificiels, côtes abritées aux eaux peu profondes	Non favorable	9310019
Mergus serrator	Harle huppé	Littoral, rive des grands lacs et des étangs	Non favorable	9312015 ; 9310019
Mergus merganser	Harle bièvre	Près des fleuves, bord des lacs, des rivières, rives des grands étangs et le long des côtes marines	Non favorable	9310019
Haliaeetus albicilla	Pyrargue à queue blanche	Côtes maritimes, rivières, lacs	Non favorable	9310019
Clanga pomarina	Aigle pomarin	Massifs forestiers, secteurs agricoles, zones humides	Non favorable	9310019
Aquila clanga	Aigle criard	Grandes forêts humides de plaine	Non favorable	9310019
Hieraaetus pennatus	Aigle botté	Forêts de feuillus et pinèdes, en plaine et sur les reliefs	Non favorable	9310019
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	Habitats côtiers, eaux de surface, boisements, lagunes, falaises	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Falco naumanni	Faucon crécerellette	Habitats continentaux sans végétation, bâtiments et falaises	Non favorable	9310019 ; 9310064
Falco vespertinus	Faucon kobez	Alterne les espaces ouverts et boisés, les cultures et de bosquets clairsemés	Non favorable	9312015; 9310019; 9310064
Falco columbarius	Faucon émerillon	Zones ouvertes où abondent ses proies (plaines cultivées, labours, bords de mer, etc)	Non favorable	9310019 ; 9310064
Falco eleonorae	Faucon d'Éléonore	llots rocheux et les falaises côtières	Non favorable	9310019
Rallus aquaticus	Râle d'eau	Eaux de surface continentales, tourbières hautes, boisements, forêts riveraines et marécageuses	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Porzana porzana	Marouette ponctuée	Marais, zones humides, prairies steppiques humides, végétation dense des marais	Non favorable	9312015 ; 9310019
Porzana parva	Marouette poussin	Marais, zones plantées de joncs et de laîches, végétation arbustive sur les bords des réservoirs	Non favorable	9310019

Porzana pusilla	Marouette de Baillon	douces ou salées		9310019
Crex crex	Râle des genêts	Prairies de fauche et des pâtures, marécages et champs cultivés. Evite les zones inondées	Non favorable	9310019
Gallinula chloropus	Gallinule poule- d'eau	Elle est présente dans les milieux naturels et anthropisés au niveau des zones humides douces et saumâtres généralement stagnante ou faiblement courantes présentant des berges végétalisées.	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Porphyrio porphyrio	Talève sultane	Roselières pratiquement impénétrables autour des lagumes d'eau douce ou saumâtre		9312015 ; 9310019
Fulica atra	Foulque macroule	Étangs, lacs et baies peu profondes à végétation dense mais aussi pièces d'eau ouvertes.	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Grus grus	Grue cendrée	Marais d'eau douce peu profonds, forêts marécageuses	Non favorable	9310019
Tetrax tetrax	Outarde canepetière	Régions ouvertes, prairies de végétation haute	Non favorable	9310019 ; 9310064
Haematopus ostralegus	Huîtrier pie	Rivages plats, étendues vaseuses des baies et des estuaires. Présent également au niveau des côtes rocheuses	Non favorable	9312015 ; 9310019
Himantopus himantopus	Echasse blanche	Eaux de surface continentales, prairies, habitats agricoles, lagunes et cultures inondées	Non favorable	9312015 ; 9310019
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	Zones plates et ouvertes, lacs salins peu profonds, lagunes, plages, estuaires	Non favorable	9312015 ; 9310019
Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard	Terrains calcaires caillouteux, ensoleillés : landes, prairies sèches, friches	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Glareola pratincola	Glaérole à collier	Marais ou zones similaires à proximité de plans d'eau. Présente aussi au niveau des friches et cultures	Non favorable	9310019
Charadrius dubius	Petit Gravelot	Berges sablonneuses et caillouteuses des rivières, des étangs et des lacs	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Charadrius hiaticula	Grand Gravelot	Plages de sable, gravier et galets des côtes, grands cours d'eau	Non favorable	9312015 ; 9310019
Charadrius alexandrinus	Gravelot à collier interrompu	Vasières des étangs, lagunes côtières, marais salants, plages de sable, graviers et galets de bord de mer	Non favorable	9312015 ; 9310019
Charadrius morinellus	Pluvier guignard	Zones plates des régions montagneuses	Non favorable	9310019 ; 9310064
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	Terrains plats et dégagés à végétation herbacée rase et sans	Non favorable	9310019 ; 9310064
Pluvialis squatarola	Pluvier argenté	Vasières battues par les marées et les plages	Non favorable	9312015 ; 9310019
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	Prairies, habitats agricoles, terres arables	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Calidris alba	Bécasseau sanderling	Baies, pointes sableuses et estuaires sableux	Non favorable	9310019

	Bécasseau	Terrains marécageux du littoral, des	Non	9312015;
Calidris minuta	minute	bords des lacs et des fleuves	favorable	9310019
Calidris temminckii	Bécasseau de Temminck	Zones sableuses, pierreuses, herbeuses, marais et rives des lacs	Non favorable	9310019
Calidris ferruginea	Bécasseau cocorli	Vasières littorales, marais salants et les lagunes	Non favorable	9312015 ; 9310019
Calidris alpina	Bécasseau variable	Marais de plaine, estuaires abrités, vasières, prés salés, lagunes et plages de sable	Non favorable	9312015
Philomachus pugnax	Combattant varié	Marais humides, tourbières, bord des plans d'eau douce, prairies inondées	Non favorable	9312015 ; 9310019
Lymnocryptes minimus	Bécassine sourde	Marais d'eau douce	Non favorable	9310019
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	Bordures de grands marais, les tourbières, les prairies humides et les landes marécageuses	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Limosa limosa	Barge à queue noire	Sables, vases maritimes, étendues d'eau saumâtre	Non favorable	9310019
Limosa Iapponica	Barge rousse	Estuaires sablonneux, baies peu profondes	Non favorable	9312015 ; 9310019
Numenius phaeopus	Courlis corlieu	Zones humides intérieures, prairies à végétation basse	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Numenius arquata	Courlis cendré	Milieux très ouverts et humides (marais, tourbières, prairies, landes, marais côtiers)	Non favorable	9310019 ; 9310064
Tringa erythropus	Chevalier arlequin	Marais salants, estuaires vaseux et lagunes saumâtres	Non favorable	9310019
Tringa totanus	Chevalier gambette	Prairies humides et marais	Non favorable	9312015 ; 9310019
Tringa nebularia	Chevalier aboyeur	Vasières, mangroves, marais salants, récifs coralliens, plages de sable, lagunes, plans d'eau douce	Non favorable	9312015 ; 9310019
Tringa ochropus	Chevalier culblanc	Marais et tourbières boisées, forêts humides et fourrés de saules	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Tringa glareola	Chevalier sylvain	Lisière de forêts clairsemées proche des cours d'eau	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	Rivières à lit mobile en moyenne montagne et plus rarement en plaine	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Arenaria interpres	Tournepierre à collier	Littoral, rivages rocheux le long des côtes et des estuaires	Non favorable	9312015 ; 9310019
Phalaropus Iobatus	Phalarope à bec étroit	Zones humides, îles des rivières et plages aux bords des lacs	Non favorable	9310019
Stercorarius pomarinus	Labbe pomarin	Longe les côtes et niche dans la toundra côtière	Non favorable	9310019
Stercorarius parasiticus	Labbe parasite	Eaux côtières	Non favorable	9310019

		\211 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		
Stercorarius skua	Grand Labbe	Vit toute l'anéne au large mais fréquente lors de la période de reproduction les côtes sablonneuses, caillouteuses, les landes tourbeuses et les prairies	Non favorable	9310019
Larus melanocephalus	Mouette mélanocéphale	Côtes et grands plans d'eau et marais de plaine	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Hydrocoloeus minutus	Mouette pygmée	Estuaires abrités, vasières, plages non éloignées des lacs d'eau douce	Non favorable	9310019
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	Eaux calmes ou stagnantes (lacs, gravières, canaux, rivières)	Hivernation – Migration – Chasse	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Chroicocephalus genei	Goéland railleur	Estuaires, lagunes, côtes, lacs, prairies, zones herbeuses, marais saumâtres	Non favorable	9312015 ; 9310019
Ichthyaetus audouinii	Goéland d'Audouin	Zones rocheuses, zones côtières	Non favorable	9310019
Larus canus	Goéland cendré	Habitats côtiers, dunes, eaux de surface, lagunes	Non favorable	9310019 ; 9310064
Larus fuscus	Goéland brun	Falaises côtières, immeubles, dunes, landes marécageuses	Non favorable	9310019 ; 9310064
Rissa tridactyla	Mouette tridactyle	Littoral marin, falaises côtières	Non favorable	9310019
Gelochelidon nilotica	Sterne hansel	Lagunes côtières, intérieur des terres, marais salants, plages sablonneuses et marais côtiers	Non favorable	9312015 ; 9310019
Hydroprogne caspia	Sterne caspienne	Estuaires, lacs d'eau douce, eaux saumâtres, baies côtières et plages	Non favorable	9310019
Thalasseus sandvicensis	Sterne caugek	Côtes basses caillouteuses et sablonneuses à végétation clairsemée	Passage	9312015 ; 9310019
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	Rivières, lacs, plages, bord de marais	Non favorable	9312015 ; 9310019
Sternula albifrons	Sterne naine	Plages sablonneuses, rives caillouteuses des cours d'eau, lagunes et côtes sableuses	Non favorable	9312015 ; 9310019
Chlidonias hybridus	Guifette moustac	Marais d'eau douce, viviers, mares, lacs, réservoirs, lagunes côtières et estuaires	Non favorable	9310019
Chlidonias niger	Guifette noire	Lacs, étangs, marais, bordures d'estuaires, lagunes	Non favorable	9312015 ; 9310019
Alca torda	Pingouin torda	Corniches rocheuses	Non favorable	9310019
Asio flammeus	Hibou des marais	Espaces découverts et sauvages (prairies herbeuses, terrains cultivés, marais salants, estuaires, prairies montagneuses)	Non favorable	9312015; 9310019
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	Au bord des eaux calmes, propres et peu profondes et au niveau de lieux abrités du vent et des vagues	Non favorable	9312015 ; 9310019 ; 9310064
Melanocorypha calandra	Alouette calandre	Terres arides et rocailleuses, campagnes cultivées, pelouses sèches et pierreuses des plaines	Non favorable	9310019 ; 9310064

Calandrella brachydactyla	Alouette calandrelle	Terrains secs, sableux ou caillouteux avec une végétation rase	Non favorable	9310019 ; 9310064
Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir	Zones buissonnates, bosquets, lisières de forêts humides, zones arbustives	Non favorable	9310019
Acrocephalus melanopogon	Lusciniole à moustaches	Roselières avec secteurs dégagés et bouquets de massettes	Non favorable	9312015 ; 9310019
Acrocephalus paludicola	Phragmite aquatique	Marais	Non favorable	9310019
Charadrius alexandrinus	Gravelot à collier interrompu	Vasières des étanges et lagunes côtières, marais salants, plages de sable, graviers et galets de bord de mer	Non favorable	9312015 ; 9310019

2.1.1. Conclusion

Sur les 157 espèces visées par les Zones de Protection Spéciale FR9312015 « Étangs entre Istres et Fos », FR9310019 « Camargue » et FR9310064 « Crau », sept espèces ont été contactées sur l'aire d'étude lors des inventaires réalisés dans le cadre de l'étude 4 saisons : le Milan noir (Milvus migrans), le Cormoran huppé (Phalacrocorax artistolis desmarestii), le Goéland leucophée (Larus michahellis), le Grèbe huppé (Podiceps cristatus), le Grand Cormoran (Phalacrocorax carbo sinensis), la Mouette rieuse (Larus ridibundus) et la Sterne caugek (Thalasseus sandvicensis).

Aucune espèce n'est potentielle sur le site d'étude.

- > Le Milan noir nidifie au niveau de zones présentant de grands arbres et un cours d'eau est nécessaire pour son alimentation. L'espèce peut venir sur le site d'étude lors de la migration pour s'alimenter. Cette espèce présentant un faible enjeu de conservation au nivau local présente un impact brut très faible de fait de la destruction potentielle de son milieu de migration pour la chasse uniquement. Néanmoins, des mesures de réduction ont été établies afin de réduire au maximum cet impact. De ce fait, il est nécessaire de mettre en place une mesure d'adaptation du phasage des travaux à la biologie de l'espèce (MR1) (Détails en annexe 8.1), une mesure sur la limitation et l'adaptation de l'éclairage (MR2) (Détails en annexe 8.2), une mesure concernant la valorisation de la trame verte (MR4) (Détails en annexe 8.4), une mesure concernant la délimitation des zones de chantier et le respect de l'emprise du projet (MR6) (Détails en annexe 8.6), une mesure pour la mise en place d'un chantier vert (MR8) (Détails en annexe 8.8) et enfin une mesure concernant la création d'une trame paysagère et la mise en place d'un protocole de gestion sur le long terme de cette dernière (MR10) (Détails en annexe 8.10). Les impacts résiduels sont donc évalués à négligeables. Les incidences du projet d'aménagement sur les populations du Milan noir du site Natura 2000 sont considérées comme négligeables.
- Le Cormoran huppé vit au niveau des côtes rocheuses, des îles ou des îlots du bord de mer. Il construit son nid au niveau de plateformes rocheuses, des anfractuosités de falaise ou dans une grotte. L'espèce peut venir sur le site d'étude lors d'un passage seulement sur le site d'étude et aucun habitat présent sur le site ne lui est favorable. Les incidences du projet d'aménagement sur les populations du Cormoran huppé du site Natura 2000 sont considérées comme négligeables.
- Le Goéland leucophée vit sur les falaises côtières et les îles rocheuses du litorral méditerranéen. L'espèce peut venir sur le site d'étude lors d'un passage seulement sur le site d'étude et aucun habitat présent sur le site ne lui est favorable. Les incidences du projet d'aménagement sur les populations du Goéland leucophée du site Natura 2000 sont considérées comme négligeables.
- ➤ Le Grèbe huppé est présent au niveau des étangs, des cours d'eau lents, des marais et des lacs. L'espèce peut venir sur le site d'étude lors d'un passage seulement sur le site d'étude et aucun habitat présent sur le site ne lui est favorable. Les incidences du projet d'aménagement sur les populations du Grèbe huppé du site Natura 2000 sont considérées comme négligeables.
- ➤ Le Grand Cormoran est présent au niveau des côtes rocheuses, sablonneuses, dans les estuaires et proche des lacs. L'espèce peut venir sur le site d'étude lors d'un

passage seulement sur le site d'étude et aucun habitat présent sur le site ne lui est favorable. Les incidences du projet d'aménagement sur les populations du Grand Cormoran du site Natura 2000 sont considérées comme négligeables.

- ➤ La Mouette rieuse habite généralement dans des eaux de surfaces continentales et des eaux calmes pour la période de reproduction. Elle construit son nid le plus souvent dans la végétation basse mais elle peut aussi le faire sur des bâtiments ou bien dans des arbustes.
 - Les populations de cette espèce utilisent le site pour l'hivernation ainsi que pour les haltes migratoires afin de se nourrir. Cette espèce présentant un enjeu modéré de conservation au nivau local présente un impact brut faible de fait de la destruction potentielle de son milieu d'hivernation et de migration et donc de chasse uniquement dans ce cas précis. Néanmoins, des mesures de réduction ont été établies afin de réduire au maximum cet impact. De ce fait, il est nécessaire de mettre en place une mesure d'adaptation du phasage des travaux à la biologie de l'espèce (MR1) (Détails en annexe 8.1), une mesure sur la limitation et l'adaptation de l'éclairage (MR2) (Détails en annexe 8.2), une mesure concernant la valorisation de la trame verte (MR4) (Détails en annexe 8.4), une mesure concernant la délimitation des zones de chantier et le respect de l'emprise du projet (MR6) (Détails en annexe 8.6), une mesure pour la mise en place d'un chantier vert (MR8) (Détails en annexe 8.8) et enfin une mesure concernant la création d'une trame paysagère et la mise en place d'un protocole de gestion sur le long terme de cette dernière (MR10) (Détails en annexe 8.10). Les impacts résiduels sont donc évalués à négligeables. Les incidences du projet d'aménagement sur les populations de la Mouette rieuse du site Natura 2000 sont considérées comme négligeables.
- La Sterne caugek est présent au niveau des côtes basses et caillouteuses ou sablonneuses à végétation clairsemée et proche des côtes. L'espèce peut venir sur le site d'étude lors d'un passage seulement sur le site d'étude et aucun habitat présent sur le site ne lui est favorable. Les incidences du projet d'aménagement sur les populations de la Sterne caugek du site Natura 2000 sont considérées comme négligeables.

2.1.2. Synthèse concernant les incidences

Espèces avifaunistiques

Sur les 157 espèces visées par les Zones de Protection Spéciale FR9312015 « Étangs entre Istres et Fos », FR9310019 « Camargue » et FR9310064 « Crau », sept espèces ont été contactées sur l'aire d'étude lors des inventaires réalisés dans le cadre de l'étude 4 saisons : le Milan noir, le Cormoran huppé, le Goéland leucophée, le Grèbe huppé, le Grand Cormoran, la Mouette rieuse et la Sterne caugek. Le site n'est favorable qu'au passage des espèces contactées à l'exception de la Mouette rieuse qui utilise le site pour l'hivernation et lors de la migration pour se nourrir ainsi que pour le Milan noir qui utilise le site lors de haltes migratoires pour se nourrir. Pour ces deux espèces, des mesures de réduction ont été proposées (MR1, MR2, MR4, MR6, MR8 et MR10).

Les incidences du projet sur ces sept espèces sont évaluées à négligeables.



3. Equilibre biologique du site et atteintes attendues

L'équilibre biologique d'un écosystème s'entend communément comme l'équilibre atteint par les différents compartiments d'une biocénose avec leur biotope. Par exemple, une forêt mature de feuillus (chênaies-Hêtraies) ayant atteint son stade d'équilibre s'entend comme un milieu comportant le cortège typique d'espèces logiquement trouvées dans cet habitat (cortège avifaunistique classique associé à cet habitat tels les pics, passereaux forestiers, cortège d'invertébrés xylophages, d'espèces floristiques de sous-bois, de faune micro- et macroscopique etc), les différents cortèges interagissant entre eux et parvenant à s'autoréguler, de manière à atteindre un équilibre constant.

Ce terme "d'équilibre biologique" peut être assimilé au terme de "climax", en y associant les compartiments faunistiques, le climax désignant l'état idéal d'équilibre atteint par un ensemble sol-végétation. Le climax est un concept qui ne s'applique véritablement qu'aux milieux naturels, peu ou pas modifiés par l'homme ou vers lesquels un milieu évoluerait si l'homme n'y intervenait plus. Ainsi, pour reprendre l'exemple de la forêt caducifoliée, ce serait ce climax qui serait observé sur la très grande majorité du territoire français de plaine ou collinéen, en climat atlantique et continental si l'homme abandonnait ses agrosystèmes ou cessait de cultiver ces forêts.

Dans la réalité, c'est surtout le pédoclimax ou climax du sol, conditionné par le climax climatique, qui détermine le climax global, bien davantage que la végétation ne semble le faire.

On parle de paraclimax pour désigner les états d'équilibre atteints par la végétation sur des espaces où le climax a été détruit par l'action humaine. Le plus souvent, ce sont les sols (parce qu'ils ont été profondément modifiés et qui, quel que soit le temps, ne pourront plus se reconstituer) qui déterminent le paraclimax. L'exemple classique est fourni par la destruction de la forêt primitive méditerranéenne (climax) qui conduit aux paraclimax maquis et garrigues, voire à des formes de désertification.

On parle de dysclimax pour désigner des états d'équilibres artificiels et/ou aberrants auxquels on arrive quand l'homme substitue une communauté végétale à celle du climax originel.

Le site d'étude situé à Port de Bouc se situe dans un disclimax au regard des milieux très perturbés et pollués qu'offre le site.

Ainsi, le projet d'aménagement ne peut perturber l'équilibre écologique actuel du site puisque les milieu sont actuellement très perturbés et pollués.



Continuités écologiques et SRCE et notion de continuités écologiques

La destruction des habitats et la fragmentation des milieux constituent une des causes principales d'érosion de la biodiversité; la reconnexion des patchs favorables et la mise en place de corridors écologiques sont donc des enjeux majeurs pour lutter contre cette dernière et participer à la mise en place d'un réseau écologique national tel que le réseau Natura 2000. Dans ce contexte particulier, les corridors écologiques représentent les connexions entre réservoirs de biodiversité qui offrent aux espèces des conditions favorables de déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie (Labat 2015).

4.1. Fonctionnalités et éléments de l'aire d'étude identifiés

On peut observer différentes typologies de continuités écologiques :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces naturels d'importance majeure pour la flore et la faune sauvage.
- Les corridors biologiques qui peuvent être de plusieurs natures : de type linéaire, paysager ou en « pas japonais » par fractionnement. Ces ensembles écologiques relient les milieux et les habitats entre eux pour faciliter le maintien des zones de reproduction, de nourrissage et de repos pour la faune migratrice.
- Les espaces naturels en renaturation où des actions de reconstitution de la biodiversité sont entreprises.

Un corridor écologique est donc spécifique à un ordre ou espèce donnés en fonction de sa typologie (linéaire, en zone tampon), de sa nature (continuum forestier, continuum aquatique) ou de son échelle (quelques mètres à kilomètres).

4.2. Identification des continuités écologiques identifiées sur l'aire d'étude

Le site d'étude est situé dans un continuum reliant les ZSC Côte bleue marine, Camargue, Crau centrale – crau sèche et Côte bleue – chaîne de l'Estaque, ainsi que les ZPS Etangs entre Istres et Fos, Camargue et Crau.

Il est à noter que la zone est entourée par des zones majoritairement urbanisées.

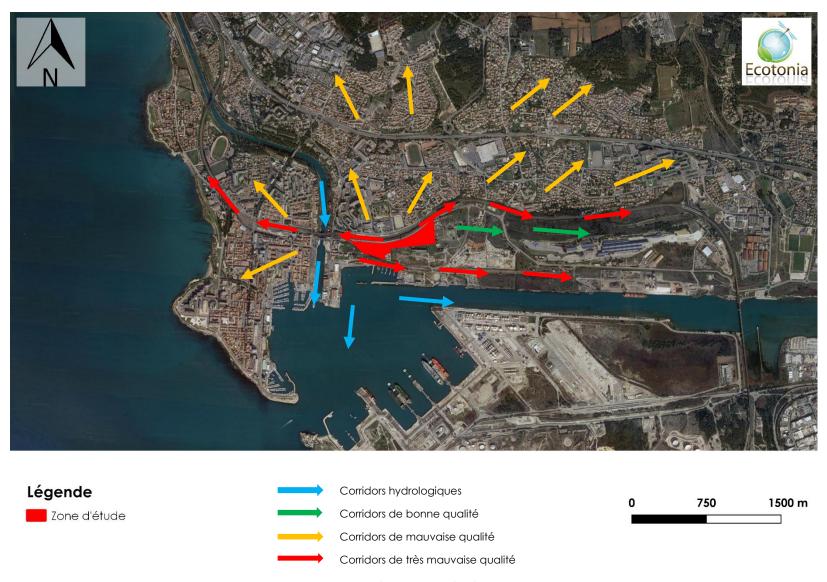


Figure 19 : Cartographie des corridors écologiques à l'échelle du site (source ECOTONIA)



Figure 20 : Cartographie des fonctionnalités écologiques à l'échelle macroscopique (source ECOTONIA)

- Les flèches **bleues** représentent les cours, d'eau, vallats, ripisylves qui facilitent le déplacement des chauves-souris.
- Les flèches en **vert** représentent les zones forestières et milieux boisés de bonne qualité qui permettent également le déplacement des chauves-souris.
- Ceux de moins bonne qualité sont représentés en **orange**, longeant les routes ou l'urbanisation.
- Les flèches **rouges** représentent les zones de très mauvaise qualité indiquant des barrières aux espèces.

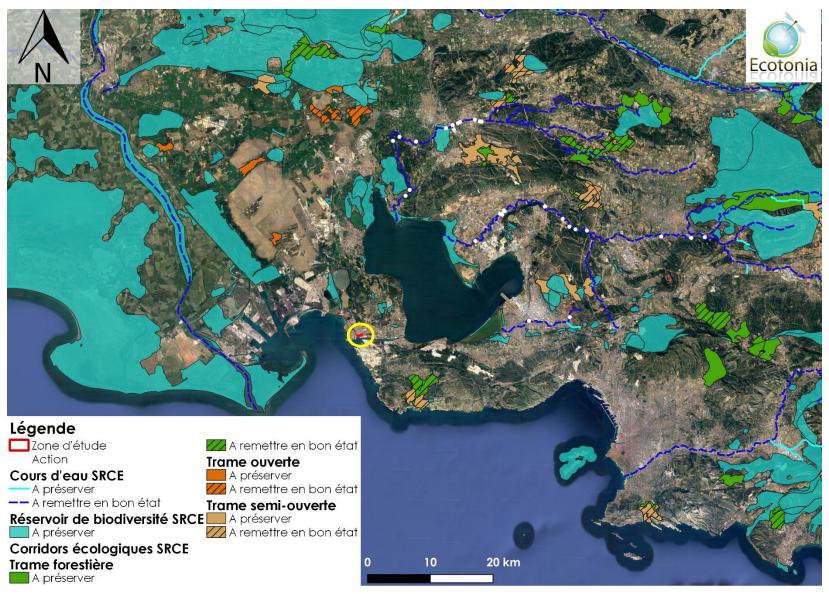


Figure 21 : Cartographie des différentes entités du SRCE autour de l'aire d'étude (entouré en jaune)

L'aire d'étude se situe ainsi à proximité de réservoirs de biodiversité, de cours d'eau à remettre en bon état et de corridors écologiques forestière à remettre en bon état.

Les réservoirs de biodiversité ne sont pas touchés par le projet d'aménagement.



5. Synthèse des incidences NATURA 2000 simplifiées

5.1. Les Zones Spéciales de Conservation

5.1.1. ZSC FR 9301999 : Côte bleue marine

Habitats et Flore

Aucune incidence sur les **habitats d'intérêt communautaire** n'est à prévoir sur ce site Natura 2000, les habitats et espèces floristiques identifiés sur le site du projet étant différents de ceux du site Natura 2000. L'emprise limitée des travaux n'occasionnera aucune destruction surfacique d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

• Reptiles

Aucune incidence sur la Tortue caouanne de cette ZSC n'est à prévoir, les habitats favorables à cette espèce n'étant pas recensés sur le site d'étude et aucune connectivité directe avec la mer n'est présente.

Mammifères (hors chiroptères)

Aucune incidence sur le Grand dauphin de cette ZSC n'est à prévoir, les habitats favorables à cette espèce n'étant trop recensés sur le site d'étude et aucune connectivité directe avec la mer n'est présente.

5.1.2. ZSC FR 9301592 : Camarque

• Habitats et Flore

Aucune incidence sur les **habitats d'intérêt communautaire** n'est à prévoir sur ce site Natura 2000, les habitats et espèces floristiques identifiés sur le site du projet étant différents de ceux du site Natura 2000. L'emprise limitée des travaux n'occasionnera aucune destruction surfacique d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

Invertébrés

Les atteintes du projet sur les populations de la Cordulie à corps fin, du Grand capricorne, du Lucane cerf-volant et de l'Agrion de Mercure sont évalués à négligeables au vu de l'absence d'habitat favorable pour la réalisation de leur cycle biologique.

Reptiles

Aucune incidence sur la Tortue caouanne et la Cistude d'Europe de cette ZSC n'est à prévoir, les habitats favorables à ces espèces n'étant pas recensés sur le site d'étude et aucune connectivité hydrologique n'est présente.

• Mammifères (hors chiroptères)

Aucune incidence sur le Grand dauphin et le Castor d'Eurasie de cette ZSC n'est à prévoir, les habitats favorables à ces espèces n'étant pas recensés sur le site d'étude et aucune connectivité hydrologique n'est présente.

Poissons

Aucune incidence sur la Lamproie marine, la Lamproie de rivière et l'Alose feinte de cette ZSC n'est à prévoir, les habitats favorables à ces espèces n'étant pas recensés sur le site d'étude et aucune connectivité hydrologique n'est présente.

Chiroptères

Concernant les **chiroptères**, les atteintes se caractérisent en terme d'interruption de couloirs de déplacement et potentiellement de destruction de zones de chasse. Les atteintes sur les espèces de chiroptères de cette ZSC sont cependant évaluées à **faibles** au vu des mesures qui seront mises en place.

5.1.3. ZSC FR9301595 : Crau centrale – crau sèche

Habitats et Flore

Aucune incidence sur les **habitats d'intérêt communautaire** n'est à prévoir sur ce site Natura 2000, les habitats et espèces floristiques identifiés sur le site du projet étant différents de ceux du site Natura 2000. L'emprise limitée des travaux n'occasionnera aucune destruction surfacique d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

Invertébrés

Les atteintes du projet sur les populations de la **Cordulie à corps fin**, du **Grand capricorne**, **du Lucane cerf-volant** et de **l'Agrion de Mercure** sont évalués à **négligeables** au vu de l'absence d'habitat favorable pour la réalisation de leur cycle biologique.

Reptiles

Aucune incidence sur la Cistude d'Europe de cette ZSC n'est à prévoir, les habitats favorables à cette espèce n'étant pas recensés sur le site d'étude et aucune connectivité hydrologique n'est présente.

Poissons

Aucune incidence sur le Blageon de cette ZSC n'est à prévoir, les habitats favorables à ces espèces n'étant pas recensés sur le site d'étude et aucune connectivité hydrologique n'est présente.

Chiroptères

Concernant les **chiroptères**, les atteintes se caractérisent en terme d'interruption de couloirs de déplacement et potentiellement de destruction de zones de chasse. Les atteintes sur les espèces de chiroptères de cette ZSC sont cependant évaluées à **faibles** au vu des mesures qui seront mises en place.

5.1.4. ZSC FR9301601 : Côte bleue – chaîne de l'Estaque

Habitats et Flore

Aucune incidence sur les **habitats d'intérêt communautaire** n'est à prévoir sur ce site Natura 2000, les habitats et espèces floristiques identifiés sur le site du projet étant différents de ceux du site Natura 2000. L'emprise limitée des travaux n'occasionnera aucune destruction surfacique d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

Invertébrés

Les atteintes du projet sur les populations du Damier de la Succise et de l'Ecaille chinée sont évaluées à **négligeables** au vu de l'absence d'habitat favorable pour la réalisation de leur cycle biologique.

5.2.Les Zones de Protection Spéciales

Du fait de l'enclavement urbain de l'aire d'étude et de l'analyse de l'écologie des espèces, on estime que le projet aura des incidences négligeables sur les populations ornithologiques des sites Natura 2000 « Etangs entre Istres et Fos », « Camargue » et « Crau ».

Sept espèces (Milan noir, Cormoran huppé, Goéland leucophée, Grèbe huppé, Grand Cormoran, Mouette rieuse et la Sterne caugek) ont été contactées sur le site d'étude.

Toutes ces espèces sont de passages sur le site d'étude mis à part la Mouette rieuse qui utilise le site lors de l'hivernation et lors de haltes migratoires pour se nourrir et le Milan noir qui utilise également le site lors de haltes migratoires pour se nourrir. Le projet d'aménagement aura comme incidence sur ces espèce la destruction de leur milieu de chasse, l'impact brut est donc évalué à faible ou très faible. Cependant, au vu des mesures de réduction mises en place, les incidences sont évaluées à négligeables.

6. Tableaux synthétiques des incidences du projet par espèce présente ou potentielle

Tableau 19 : Synthèse des incidences du projet par taxon sur les ZSC

	ESPECES FAUNISTIQUES PRESENTES DANS LES ZONAGES REGLEMENTAIRES Nom scientifique Nom vernaculaire		D.	Présence d'habitats favorables aux espèces identifiées sur le site d'étude	
			Présence de l'espèce sur le site d'étude	ZSC: FR9301999 « Côte bleue marine » (6km), FR9301592 « Camargue » (6.5 km), FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche » (9.1 km), FR9301601 « Côte bleue	Incidences du projet
			2000	– chaîne de l'Estaque » (9.28 km)	
	Cerambyx cerdo	Grand capricorne	Non	-	
	Lucanus cervus	Lucane cerf volant	Non	-	
	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise	Non	-	
Invertébrés	Coenagrion mercuriale	Agrion de mercure	Non	-	Négligeables
	Euplagia quadripunctata	Ecaille chinée	Non	-	
	Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	Non		
	Telestes souffia	Blageon	Non	-	
Poissons	Petromyzon marinus	Lamproie marine	Non	-	Négligeables
101530115	Lampetra fluviatilis	Lamproie de rivière	Non	-	Negligeables
	Alosa fallax	Alose feinte	Non	-	
Mammifères	Tursiops truncatus	Grand dauphin	Non	-	Négligeables
Maillillileles	Castor fiber	Castor d'Eurasie	Non	-	regilgeables
Reptiles	Caretta caretta	Tortue caouanne	Non	-	Négligeables
repilles	Emys orbicularis	Cistude d'Europe	Non	-	regilgeables

	Miniopterus schreibersi	Minioptère de Schreibers	Oui	-	
	Myotis blythii	Petit murin	Non	-	
	Myotis myotis	Grand murin	Non	-	
	Myotis capaccini	Murin de Capaccini	Non	-	
Chiroptères	Rhinolophus hypposideros	Petit Rhinolophe	Non	-	Faibles
	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	Non	-	
	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	Oui	-	
	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	Non	-	

Tableau 20 : Synthèse des incidences du projet par taxon sur les ZPS

	PRESENTE DAN	FAUNISTIQUE S LES ZONAGES	Présence de l'espèce sur le	Présence d'habitats favorables aux espèces identifiées sur le site d'étude	Incidences du	
	REGLEM Nom	ENTAIRES Nom	site d'étude	ZPS : FR9312015 « Etangs entre Istres et Fos » (2.3 km), FR9310019 « Camargue » (6.5 km), FR9310064 « Crau » (9.9 km)	projet	
	scientifique	vernaculaire				
	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	Non	-		
	Emberiza hortulana	Bruant ortolan	Non	-		
	Anas platyrhyncho s	Canard colvert	Non	-		
	Pernis apivorus	Bondrée apivore	Non	-	Négligeable	
	Milvus migrans	Milan noir	Oui	Haltes migratoires		
	Milvus milvus	Milan royal	Non	-		
	Neophron percnopteru s	Vautour percnoptère	Non	-		
Oisea ux	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le- Blanc	Non	-		
	Circus aeruginosus	Busard des roseaux	Non	-		
	Circus cyaneus	Busard Saint- Martin	Non	-		
	Circus pygargus	Busard cendré	Non	-		
	Aquila chrysaetos	Aigle royal	Non	-		
	Hieraaetus fasciatus	Aigle de Bonelli	Non	-		
	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	Non	-		
	Scolopax rusticola	Bécasse des bois	Non	-		
	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	Non	-		

Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	Non	-
Coracias garrulus	Rollier d'Europe	Non	-
Lullula arborea	Alouette Iulu	Non	-
Anthus campestris	Pipit rousseline	Non	-
Sylvia undata	Fauvette pitchou	Non	-
Lanius minor	Pie-grièche à poitrine rose	Non	-
Puffinus puffinus mauretanicu s	Puffin des Baléares	Non	-
Phalacrocor ax artistolis desmarestii	Cormoran huppé	Oui	Passage
Puffinus yelkouan	Puffin de Méditerranée	Non	-
Pterocles alchata	Ganga cata	Non	-
Larus michahellis	Goéland leucophée	Oui	Passage
Gavia stellata	Plongeon catmarin	Non	-
Gavia artica	Plongeon arctique	Non	-
Gavia immer	Plongeon imbrin	Non	-
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	Non	-
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	Oui	Passage

Podiceps auritus	Grèbe esclavon	Non	-	
Podiceps nigricollis	Grèbe à cou noir	Non	-	
Calonectris diomedea	Puffin de Scopoli	Non	-	
Hydrobates pelagicus	Océanite tempête	Non	-	
Morus bassanus	Fou de Bassan	Non	-	
Phalacrocor ax carbo sinensis	Grand Cormoran	Oui	Passage	
Botaurus stellaris	Butor étoilé	Non	-	
lxobrychus minutus	Blongios nain	Non	-	
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	Non	-	
Ardeola ralloides	Crabier chevelu	Non	-	
Bubulcus ibis	Héron garde- boeufs	Non	-	
Egretta garzetta	Aigrette garzette	Non	-	
Egretta alba	Grande Aigrette	Non	-	
Ardea cinerea	Héron cendré	Non	-	
Ardea purpurea	Héron pourpré	Non	-	
Ciconia nigra	Cigogne noire	Non	-	

Ciconia ciconia	Cigogne blanche	Non	-	
Plegadis falcinellus	Ibis falcinelle	Non	-	
Platalea leucorodia	Spatule blanche	Non	-	
Phoenicopte rus roseus	Flamant rose	Non	-	
Cygnus olor	Cygne tuberculé	Non	-	
Cygnus columbianus bewickii	Cygne de Bewick	Non	-	
Cygnus cygnus	Cygne chanteur	Non	-	
Anser fabalis	Oie des moissons	Non	-	
Anser albifrons	Oie rieuse	Non	-	
Anser anser	Oie cendrée	Non	-	
Branta Ieucopsis	Bernache nonnette	Non	-	
Tadorna tadorna	Tadorne de Belon	Non	-	
Anas penelope	Canard siffleur	Non	-	
Anas strepera	Canard chipeau	Non	-	
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	Non	-	
Anas acuta	Canard pilet	Non	-	
Anas querquedula	Sarcelle d'été	Non	-	

Anas clypeata	Canard souchet	Non	-	
Netta rufina	Nette rousse	Non	-	
Aythya ferina	Fuligule milouin	Non	-	
Aythya nyroca	Fuligule nyroca	Non	-	
Aythya fuligula	Fuligule morillon	Non	-	
Aythya marila	Fuligule milouinan	Non	-	
Somateria mollissima	Eider à duvet	Non	-	
Clangula hyemalis	Harelde boréale	Non	-	
Melanitta nigra	Macreuse noire	Non	-	
Melanitta fusca	Macreuse brune	Non	-	
Bucephala clangula	Garrot à œil d'or	Non	-	
Mergus albellus	Harle piette	Non	-	
Mergus serrator	Harle huppé	Non	-	
Mergus merganser	Harle bièvre	Non	-	
Haliaeetus albicilla	Pyrargue à queue blanche	Non	-	
Clanga pomarina	Aigle pomarin	Non	-	
Aquila clanga	Aigle criard	Non	-	

Hieraaetus pennatus	Aigle botté	Non	-	
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	Non	-	
Falco naumanni	Faucon crécerellette	Non	-	
Falco vespertinus	Faucon kobez	Non	-	
Falco columbarius	Faucon émerillon	Non	-	
Falco eleonorae	Faucon d'Éléonore	Non	-	
Rallus aquaticus	Râle d'eau	Non	-	
Porzana porzana	Marouette ponctuée	Non	-	
Porzana parva	Marouette poussin	Non	-	
Porzana pusilla	Marouette de Baillon	Non	-	
Crex crex	Râle des genêts	Non	-	
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau	Non	-	
Porphyrio porphyrio	Talève sultane	Non	-	
Fulica atra	Foulque macroule	Non	-	
Grus grus	Grue cendrée	Non	-	
Tetrax tetrax	Outarde canepetière	Non	-	
Haematopus ostralegus	Huîtrier pie	Non	-	

Himantopus himantopus	Echasse blanche	Non	-	
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	Non	-	
Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard	Non	-	
Glareola pratincola	Glaérole à collier	Non	-	
Charadrius dubius	Petit Gravelot	Non	-	
Charadrius hiaticula	Grand Gravelot	Non	-	
Charadrius alexandrinus	Gravelot à collier interrompu	Non	-	
Charadrius morinellus	Pluvier guignard	Non	-	
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	Non	-	
Pluvialis squatarola	Pluvier argenté	Non	-	
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	Non	-	
Calidris alba	Bécasseau sanderling	Non	-	
Calidris minuta	Bécasseau minute	Non	-	
Calidris temminckii	Bécasseau de Temminck	Non	-	
Calidris ferruginea	Bécasseau cocorli	Non	-	
Calidris alpina	Bécasseau variable	Non	-	
Philomachus pugnax	Combattant varié	Non	-	

Lymnocrypte s minimus	Bécassine sourde	Non	-	
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	Non	-	-
Limosa Iimosa	Barge à queue noire	Non	-	-
Limosa Iapponica	Barge rousse	Non	-	
Numenius phaeopus	Courlis corlieu	Non	-	-
Numenius arquata	Courlis cendré	Non	-	-
Tringa erythropus	Chevalier arlequin	Non	-	
Tringa totanus	Chevalier gambette	Non	-	-
Tringa nebularia	Chevalier aboyeur	Non	-	-
Tringa ochropus	Chevalier culblanc	Non	-	-
Tringa glareola	Chevalier sylvain	Non	-	-
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	Non	-	
Arenaria interpres	Tournepierre à collier	Non	-	
Phalaropus lobatus	Phalarope à bec étroit	Non	-	
Stercorarius pomarinus	Labbe pomarin	Non	-	
Stercorarius parasiticus	Labbe parasite	Non	-	

Stercorarius skua	Grand Labbe	Non	-	
Larus melanoceph alus	Mouette mélanocéph ale	Non	-	
Hydrocoloeu s minutus	Mouette pygmée	Non	-	
Chroicoceph alus ridibundus	Mouette rieuse	Oui	Hivernation – Haltes migratoires	
Chroicoceph alus genei	Goéland railleur	Non	-	
Ichthyaetus audouinii	Goéland d'Audouin	Non	-	
Larus canus	Goéland cendré	Non	-	
Larus fuscus	Goéland brun	Non	-	
Rissa tridactyla	Mouette tridactyle	Non	-	
Gelochelido n nilotica	Sterne hansel	Non	-	
Hydroprogne caspia	Sterne caspienne	Non	-	
Thalasseus sandvicensis	Sterne caugek	Oui	Passage	
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	Non	-	
Sternula albifrons	Sterne naine	Non	-	
Chlidonias hybridus	Guifette moustac	Non	-	
Chlidonias niger	Guifette noire	Non	-	

Alca torda	Pingouin torda	Non	-	
Asio flammeus	Hibou des marais	Non	-	
Alcedo atthis	Martin- pêcheur d'Europe	Non	-	
Melanocory pha calandra	Alouette calandre	Non	-	
Calandrella brachydacty la	Alouette calandrelle	Non	-	
Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir	Non	-	
Acrocephalu s melanopogo n	Lusciniole à moustaches	Non	-	
Acrocephalu s paludicola	Phragmite aquatique	Non	-	
Charadrius alexandrinus	Gravelot à collier interrompu	Non	-	

7. Lettre d'engagment

Lettre d'engagement du porteur du projet dans le respect des mesures

COGEDIM PROVENCE, en qualité de Maître d'ouvrage, représentée par Madame Marion BUCH; s'engage sur l'honneur, à mettre en place, appliquer, et respecter les mesures proposées par ECOTONIA, en rapport avec la biodiversité et l'environnement, pour le projet de construction d'un quartier d'environ 460 logements sur le territoire de la commune de Port-de-Bouc (13110).

Les mesures susmentionnées sont les suivantes :

MR1 : Adapter le phasage des travaux à la biologie des espèces faunistiques

MR2: Limiter et adapter l'éclairage

MR3: Limiter l'accès en phase chantier aux abords des bassins

MR4 : Valoriser la Trame Verte

MR5: Créer des habitats favorables aux reptiles

MR6: Délimiter les zones de chantier et respecter l'emprise du projet

MR7: Limiter la propagation des espèces envahissantes

MR8: Mettre en place un chantier vert

MR9: Installer des gîtes à chiroptères

MR10 : Créer une trame paysagère, en partenariat avec le paysagiste Paul Petel, et mettre en place un protocole de gestion sur le long terme de cette dernière

MA1: Contrôler la mise en place des mesures ER et accompagnement sur le chantier

MS1: Mise en place d'un suivi scientifique après travaux

COGEDIM PROVENCE,

Aix-on-Prevence, le 31.03.2020

C COGEDIM PROVENCE

pa Carrés de Lenfant - Bât B 140, avenue du 12 juillet 1998 13290 AIX EN PROVENCE

Tél.: 04 42 16 62 50 / Fax: 04 42 60 01 71 SNC au capital de 100·000 € 442 739 413 RCS Marseille APE 4110A

8. ANNEXES

8.1.MR1: Adapter le phasage des travaux à la biologie des espèces faunistiques

Cette mesure consiste à **réduire l'impact des nuisances sonores et physiques** pouvant résulter des travaux entrepris pour la réalisation du projet. De ce fait, il est nécessaire d'adapter le calendrier des travaux au **cycle biologique des espèces** contactées sur l'aire d'étude et présentant des enjeux de conservation.

Suivant les secteurs il peut y avoir **différentes périodes de l'année concernée** : la nidification et le gîtes des oiseaux et chiroptères, la migration et la reproduction des amphibiens, la sortie des reptiles, etc.

Pour cela, il faut prendre en compte les **enjeux de chaque secteur** pour ajuster les périodes d'intervention pour le chantier en fonction des contraintes.

8.1.1. Prise en compte de la période de migration et de reproduction des amphibiens

Seule la Rainette méridionale (Hyla meridionalis est concernée par cette mesure.

- Les espèces d'amphibiens, en règle générale, sortent d'hivernation en février, voir dès le 15 janvier lorsque les températures sont clémentes. La période de reproduction s'étale jusqu'à l'été et un certain nombre d'espèces migrent entre zones boisées et zones humides.
 - La **Rainette méridionale** (*Hyla meridionalis*) possède une période d'activité s'étalant de février à décembre ; la période de reproduction à proprement parlé dure de mars-avril à juin. Sachant que les têtards nécessitent environ 2 mois et demi afin d'arriver à la métamorphose, cette dernière a lieu en juillet août au plus tard.

En fonction des travaux à effectuer, il faudra ainsi tenir compte de la biologie des espèces présentes pour la programmation des interventions. Les travaux ne doivent pas avoir lieu en période de reproduction, c'est-à-dire de la **période mars à juin.**

En cas d'impossibilité, la mise en place de **filet anti-franchissement** pour les amphibiens pourra être effectuée le long des espaces à risque, autour principalement des de grands bassins où l'on peut constater la présence de reproduction ou de têtards.

8.1.2. Prise en compte de la période de sortie des reptiles

Le **Lézard des murailles** (Podarcis muralis), le **Lézard à deux raies** (Lacerta bilineata), la **Tarente de Maurétanie** (Tarentola mauritanica) et la **Couleuvre de Montpellier** (Malpolon monspessulanus) sont concernées par cette mesure.

Les espèces de reptiles sortent d'hivernation à partir de mars - avril en règle générale.

Le **Lézard à deux raies** (Lacerta bilineata) est actif de mars à octobre, la reproduction a lieu de fin avril à début juin. La ponte a lieu au bout d'un mois donc l'éclosion aura lieu au mois d'août.

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) possède une période d'activité qui s'étend de février à novembre. La reproduction a lieu en avril, les pontes entre fin mai et fin juin ; l'éclosion a quant à elle lieu entre aout et septembre.

La **Tarente de Maurétanie** (*Tarentola mauritanica*) est active de février-mars à octobrenovembre. L'accouplement a lieu entre mars et juin, la femelle peut déposer jusqu'à trois pontes par an. L'incubation a lieu pendant 3 mois et demi. **Il est préconisé d'éviter les travaux en période de reproduction qui a lieu de mars à septembre.**

La **Couleuvre de Montpellier** (*Malpolon monspessulanus*) a une période d'activité qui s'étend de mars à novembre, la reproduction est cependant concentrée entre mi-mai et fin juin. Le développement a ensuite lieu pendant 2 mois donc jusqu'à fin août. **Il est préconisé d'éviter les travaux en période de reproduction qui a lieu de mi-mai à août.**

En fonction des travaux à effectuer, il faudra ainsi tenir compte de la biologie des espèces présentes pour la programmation des interventions. Au vu de l'écologie des espèces décrites ci-dessus, la période d'intervention à éviter se situe entre mars et septembre.

Si cela n'est pas possible, l'avancée des travaux pourra être réalisé en fonction d'un schéma permettant aux espèces la fuite vers les milieux non touchés telle que la zone d'étude élargie.

8 1 3 Prise en compte de la période de la nidification des oiseaux

Sept espèces d'oiseaux sont concernées par cette mesure : la Linotte mélodieuse (Linaria cannabina), le Tarier pâtre (Saxicola rubicola), la Fauvette mélanocéphale (Sylvia melanocephala), le Serin cini (Serinus serinus), le Verdier d'Europe (Chloris chloris), le Chardonneret élégant (Carduelis carduelis) et l'Epervier d'Europe (Accipiter nisus).

La période de nidification des oiseaux s'étend de février à août en fonction des espèces.

Pour réduire l'impact sur ces populations, les **travaux de défrichement** (souvent en amont des travaux de terrassement) doivent être effectués entre **novembre et février**, pour éviter que la nidification débute dans la ripisylve. En effet, en supprimant l'ensemble de la végétation avant le mois de mars, les oiseaux pourront aller nicher sur d'autres arbres non concernés par les travaux.

Un défrichement a été réalisé sur le site à la fin de l'été 2019, un deuxième défrichement pourrait être réalisé en mars 2020 afin d'éviter que les différentes strates végétales ne se développent trop. Cette intervention permettrait d'empêcher l'installation des oiseaux sur le site pour la réalisation de leur cycle biologique.





Défrichement constaté début octobre par les botanistes (Source : C. LIGER et N. CAMOIN pour Ecotonia)

8.1.4. Prise en compte de la période d'hibernation et de reproduction des chiroptères

Deux espèces de chiroptères sont concernées par cette mesure : la **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) et la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*).

Les chiroptères sortent de leur phase d'hibernation en mars/avril. Après une période de transit, elles regagnent leur gite d'été en mai. Elles l'occuperont jusqu'en septembre. C'est durant cette période que la mise-bas a lieue.

Les interventions devront donc éviter les zones de l'aire d'étude où des gîtes potentiels sont présents entre mai et août. Des gîtes de reproduction potentiels ont été repérés sur l'aire d'étude (quatorze arbres à propriétés chiroptériques). Il conviendra avant toute intervention d'abattage d'arbres de procéder à la vérification de gîte par un expert.

Dans le cas où un abattage est nécessaire, un calendrier d'abattage sera réalisé (entre octobre et mars de préférence) et une vérification de chaque arbre avant abattage sera effectuée à l'aide d'un endoscope.

8.1.5. Prise en compte de la période d'hibernation et de reproduction des mammifères

Seul le **Hérisson d'Europe** (Erinaceus europaeus) est concerné par cette mesure.

Pour la réalisation des travaux, il est nécessaire de tenir compte l'écologie du **Hérisson** d'Europe. Cette espèce hiberne d'octobre à mars-avril. L'accouplement a lieu au réveil au printemps, la gestation dure de 31 à 35 jours et a principalement lieu de mai à septembre. Les petits seront sevrés 4 à 6 semaines après la naissance. Il faudra éviter d'intervenir pendant la période allant d'avril-mi-octobre.

D'après l'écologie des espèces citées ci-dessus, il faudra éviter le commencement des travaux entre avril à fin septembre.

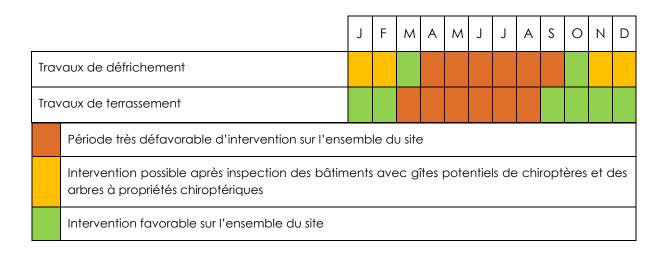
Cependant si cela n'est pas possible, l'avancée des travaux pourra être réalisé en fonction d'un schéma permettant aux espèces la fuite vers les milieux non touchés. Il serait par exemple intéressant de commencer les travaux sur la partie Ouest du site puisqu'elle constitue la partie

présentant le moins d'enjeux ; les espèces pourront alors s'enfuir vers des zones favorables et non impactées telle que la zone d'étude élargie.

A titre indicatif, un calendrier du phasage des travaux en fonction des sensibilités écologiques est réalisé. Celui-ci permet donc de visualiser que la période favorable pour le commencement des travaux se situe entre octobre et mars. Les travaux de terrassement pourront être réalisés directement après le défrichement, sans période d'interruption.

Cependant, comme dit précédemment, un défrichement a été réalisé sur le site à la fin de l'été 2019, un deuxième défrichement pourrait être réalisé en mars 2020 afin d'éviter que les différentes strates végétales ne se développent trop. Cette intervention permettrait d'empêcher l'installation de la faune sur le site pour la réalisation de leur cycle biologique et ainsi de pouvoir commencer le défrichement lors de la période dite « très défavorable ».

Calendrier du phasage des travaux en fonction des sensibilités écologiques



La planification des travaux **en amont** doit tenir compte de la biologie des espèces. La planification doit être **revue mensuellement**, au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

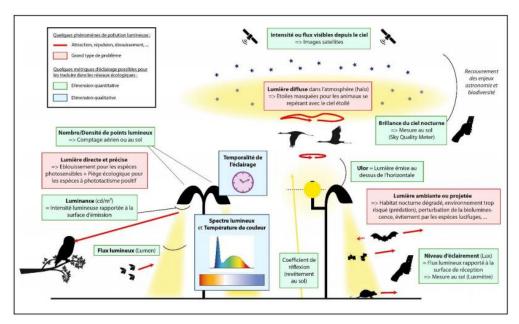
Dans chaque groupe faunistique, les **périodes sensibles d'intervention** peuvent différer d'une espèce à l'autre. Il est donc nécessaire de bien connaître la **biologie de chaque espèce** qui sera impactée par les travaux.

La prise en compte des **prévisions météorologiques** est également requise. En effet, le cycle biologique des espèces est modulé par ce facteur abiotique.

8.2. MR2 : Limiter et adapter l'éclairage

Cette mesure concerne l'ensemble des espèces et plus particulièrement les chiroptères.

La **lumière artificielle** a un **effet fragmentant**. A court terme, elle peut être à l'origine d'une modification de la mobilité des espèces et le cycle biologique de ces dernières peuvent être contraint. Cela peut entrainer une mortalité directe par collision des individus.



Différents paramètres de l'éclairage artificiel nocturne pouvant causer des impacts sur la biodiversité. Source : Sordello, 2017

Par exemple, des études sur les Grenouilles vertes ont montré que ces dernières se déplacent plus fréquemment lorsqu'elles sont exposées à la lumière artificielle plutôt qu'à la lumière naturelle néanmoins, si elles sont éclairées la nuit, elles ne se reproduisent plus.

D'autre part, certaines espèces (insectes, avifaune en migration...) qui sont attirées par la lumière ou qui utilisent cette source comme repère d'orientation vont être désorientées ou leurrées dans leurs déplacements par la lumière artificielle qui va masquer leurs repères naturels.

Certaines espèces (chiroptères...) fuient la lumière. Ces dernières vont alors être contraintes dans leurs déplacements en présence de lumière artificielle.

	Ultraviolet (<380nm)	Violet (380-450nm)	Bleu (450-500nm)	Vert (500-550nm)	Jaune (550-600nm)	Orange (600-650nm)	Rouge (650-750nm)	Infrarouge (>750nm)
Plantes	Croissance	Croissance	Croissance	Croissance			Croissance Horologe circadienne	Croissance Horologe circadienne Horloge circannuelle Rapports proies/prédateurs
Crustacés				Phototactisme			Activité Phototactisme	
Arachnides		Phototactisme	Horologe circadienne Phototactisme	Phototactisme	Horologe circadienne Phototactisme	Horologe circadienne Phototactisme	Horologe circadienne Phototactisme	
Insectes	Phototactisme Orientation		Phototactisme Orientation	Phototactisme	Phototactisme		Phototactisme	
Amphibiens	Activité	Horologe circadienne Orientation Phototactisme	Horologe circadienne Orientation Phototactisme	Horologe circadienne Orientation Phototactisme	Orientation Phototactisme	Orientation Phototactisme	Phototactisme	
Oiseaux	Régulation hormonale Orientation	Orientation	Croissance Horloge circannuelle Phototactisme Orientation	Croissance Horloge circannuelle Phototactisme Orientation	Orientation	Orientation	Horloge circannuelle Phototactisme Orientation	Croissance
Poissons			Régulation hormonale Croissance Phototactisme	Croissance Phototactisme	Phototactisme		Phototactisme	
Mammifères (hors chauves- souris)	Horologe circadienne	Horologe circadienne	Régulation hormonale Horologe circadienne		Horologe circadienne Activité Phototactisme	Horologe circadienne Activité Phototactisme	Horologe circadienne Activité	Horologe circadienne
Chiroptères		Horologe circadienne	Horologe circadienne	Horologe circadienne	Horologe circadienne	Activité	Horologe circadienne	
Reptiles		Phototactisme	Phototactisme	Phototactisme	Activité			

Types d'impacts par plage de longueur d'onde pour chaque groupe biologique d'après Musters et al. 2009

Classement des espèces de chiroptères présentes en PACA en fonction de leur tolérance à la lumière :

Espèces Lucifuges	Espèces partiellement tolérantes	Inconnu	
	à la lumière		
Rhinolophe euryale (Rhinolophus euryale).	Barbastelle d'Europe (Barbastellus barbastella)	la Pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus	
Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	Minioptère de Schreibers (Miniopterus	nathusii)	
Grand rhinolophe (Rhinolophus	schreibersii)	Grande noctule (Nyctalus lasiopterus)	
ferrumequinum)	Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhlii),	Oreillard montagnard (Plecotus	
Petit murin (Myotis oxygnathus)	Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus),	macrobullaris)	
Grand murin (Myotis myotis)	Sérotine commune (Eptesicus serotinus),	Murin de Brandt (Myotis brandtii)	
Murin de Daubenton (Myotis daubentonii)	Noctule commune (Nyctalus noctula),	Murin de Capaccini (Myotis capaccinii)	
Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii)	Pipistrelle pygmée (Pipistrelus pygmaeus).	Sérotine de Nilsson (Eptesicus nilssonii)	
Murin de Natterer (Myotis nattereri)	Vespère de Savi (Hypsugo savii)	Murin à oreilles échancrées (Myotis	
Oreillard gris (Plecotus austriacus)	Sérotine bicolore (Vespertilio murinus)	emarginatus)	
Oreillard roux (Plecotus auritus)	Noctule commune (Nyctalus noctula)		
Noctule de Leisler (Nyctalus leislerii)	Molosse de Cestoni (Tadarida teniotis)		
Murin à moustaches (Myotis mystacinus)			

En gras : espèce glaneuse / en noir (non gras) : espèce à vol rapide / souligné : les espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitats_ Source : A. Lacoeuilhe, 2014, Baldogh et al. 200, Jones et Rydell, 1994 ... etc. et GCP, 2015

Les conséquences peuvent être nombreuses :

- Mortalité directe par collision : la lumière artificielle peut constituer une source d'éblouissement augmentant les probabilités de collisions routières. Les phénomènes d'attractivité et de répulsion cités précédemment peuvent également engendrer une augmentation des collisions en présence de lumière artificielle.
- **Isolement de certaines espèces** : La lumière artificielle rompt le noir et constitue pour certaines espèces une barrière infranchissable.

Ainsi à moyen et long terme, il peut y avoir isolement des populations voire même extinction étant donné la limitation de la dispersion et des échanges entre populations.

- Disparition des proies, augmentation des captures...

Limiter et adapter l'éclairage en phase chantier et en phase de fonctionnement de la route permettra de **réduire les impacts négatifs de la lumière artificielle** sur les espèces, en particulier concernant le groupe des chiroptères, certains mammifères terrestres, les oiseaux migrateurs, mais aussi celui des insectes.

8.2.1. Adaptation des éclairages en phase de chantier

Lorsqu'un éclairage est nécessaire lors de la phase travaux, il est nécessaire d'utiliser un éclairage adapté en particulier pour les chiroptères.





8.2.2. Adaptation des éclairages du projet en phase de fonctionnement

La mesure consiste précisément à ménager l'éclairage dans le périmètre construction la nuit afin de respecter les équilibres diurnes et nocturnes de la flore et de la faune. En ce sens, l'espace redevient un espace d'échange et de refuge pour la biodiversité : la trame noire se superpose ainsi à la trame verte et bleue.

Dans un premier temps, il est nécessaire d'éviter la diffusion de la lumière :

- l'angle de projection de la lumière ne doit pas dépasser 70° à partir du sol ;
- les sources lumineuses doivent être munies de déflecteurs pour éviter l'éblouissement;
- un verre luminaire plat est recommandé plutôt qu'un verre bombé;
- la hauteur du mat doit être minimisée ;
- limiter la durée de l'éclairage au strict nécessaire.

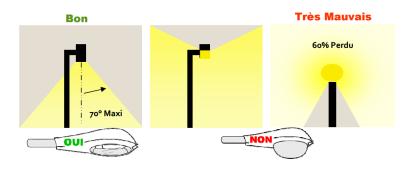


Schéma : Conseils pour la diffusion de la lumière (source Guide BBP IDDR)

Une réflexion doit également avoir lieu concernant l'emplacement et l'espacement des éclairages et sur le degré d'éclairement nécessaire.

Recommandation relative à l'éclairage des voies publiques de l'AFE Projet d'éclairage en milieu urbain : boulevards, avenues et voies résidentielles, pour une implantation des lampadaires unilatérale (source ANPCN)

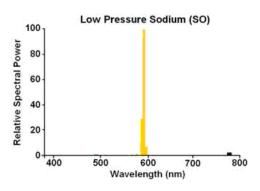
Largeur chaussée	Hauteur Iampadaire	Espacement	Avancée du foyer sur chaussée	Lampe SHP*	Éclairement moyen (lux)
5 m	6 m	18 m	0 m	50 watts	16,9
6 m	7 m	21 m	0 m	70 watts	19,5
7 m	8 m	24 m	1 m	70 watts	16,6
8 m	9 m	27 m	0 m	100 watts	19,4
9 m	10 m	30 m	1,5 m	100 watts	17,8
10 m	11,5 m	35 m	0 m	150 watts	17,6

* SHP = Sodium Haute Pression

Un éclairage extérieur programmable en fonction de l'heure et des présences est à privilégier.

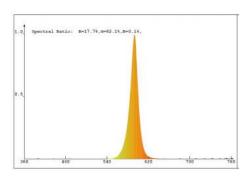
Concernant le **type de lampes** à choisir (couleur de lumière émise), il faut privilégier les lampes émettant seulement dans le visible et de couleur jaune et orange. Les lampes semblant aujourd'hui être les plus adaptées sont donc (Limpens et al. 2011) :

• Les lampes à sodium basse pression; Pic d'émission max (nm): 589; Couleur de lumière: orange monochromatique; Effet connu: La moins attractive pour insectes, activité la même que sans éclairage pour Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl et Sérotines, Noctules.



Longueur d'onde lampe basse-pression à vapeur de sodium

 Les LED ambrées à spectre étroit; Pic d'émission max (nm): 580 à 600; Couleur de lumière: Ambrée; Effet connu: émet dans la longueur d'onde la moins impactante



Courbe spectrophotométrique des ampoules Leds ambrées

LAMPES	Pourcentage d'émission entre 475-530 nm		
Sodium basse pression	0%		
LED ambrée 1800 K	0,3 %		
LED 2700 K	2,2 %		
Sodium haute pression	5 %		
lodure métallique	7,9 %		
lodure céramique à faible proportion de longueur	Entre 9 et 10 %		
Fluorescent	9,5 %		
LED 4000 K	13,5 %		

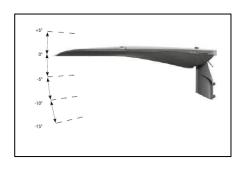
Phase d'exploitation du projet : Candélabres voiries

Concernant les candélabres en phase d'exploitation du projet, nous préconisons des installation de type WING EVO:

✓ Les candélabres sont équipés de verre plat transparent et de lampe encastrée.

Une orientation strictement à l'horizontale (0° d'inclinaison) est recommandée.





Luminaire à LED Wing Evo

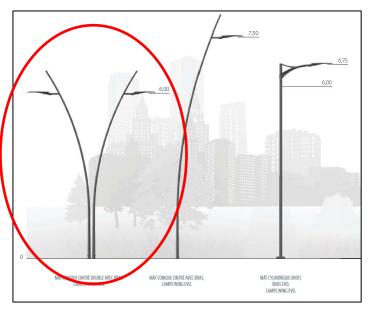
Les candélabres dont les mats sont inférieurs à 6 m seront à privilégier.

Exemples de configuration

Les éclairages proposés peuvent être équipés d'un réglage du flux lumineux à minuit. Cette fonctionnalité supplémentaire permettrait de limiter l'impact de la lumière sur la biodiversité.

Selon leur couleur d'émission, les lampes LED permettent de limiter les nuisances lumineuses.

Les LED avec émission de lumière blanche à 4000 K sont déconseillées. Les LED ambrées à 1800 K ou à 2700 K sont recommandées.



Phase d'exploitation du projet : lampadaires cheminements

Concernant l'éclairage des cheminement piétons, nous conseillons des lampadaires bas, disposés en bordure de chemin, adoptant, dans la mesure du possible même ampoules et longueurs d'ondes que conseillées précédemment. De plus, nous recommandons fortement des lampadaires à détecteurs de mouvements, afin qu'ils ne s'allument que si nécessaire.



Type d'éclairage piéton préconisé

8.3. MR3 : Mettre en place des barrières de protection des amphibiens

Cette mesure concerne principalement la Rainette méridionale.

Le site d'étude présente deux grands bassins.

Une espèce d'amphibien a été observée lors des prospections de terrain. Au vu de la nature du projet et de l'emprise de ce dernier, les deux grands bassins ne seront pas impactés par le projet d'aménagement. Toutefois, l'espèce contactée sur le site d'étude a également été observée au niveau des fourrés à Viorne tin et des terrains en friche, situés non loin des bassins (Figure 22).

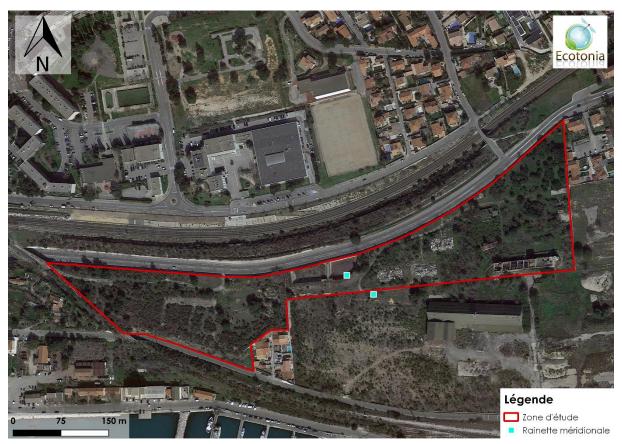


Figure 22 : Cartographie de la Rainette méridionale sur l'aire d'étude (source : ECOTONIA)

Afin d'éviter la destruction des individus lorsque ces derniers se trouvent en phase terrestre et afin d'éviter le dérangement de la reproduction, il est nécessaire de limiter l'accès des amphibiens. De ce fait, un filet possédant un retour avec un angle de 45° sera installé tout autour des deux grands bassins (Figure 23).

Le retour à 45° est nécessaire dans la mesure où les Rainettes méridionales possèdent des ventouses au niveau de leurs doigts et sont donc capables de franchir un grand nombre de barrières (pentes abruptes, arbres, etc.). Ce rebord aura donc pour but d'empêcher les individus de passer.

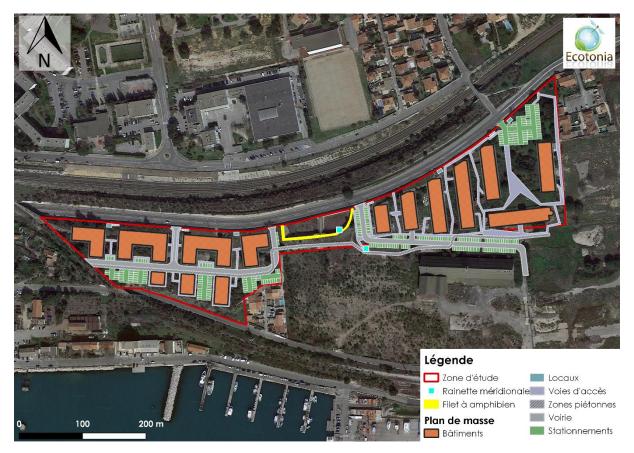
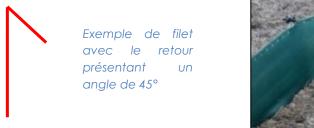


Figure 23 : Cartographie présentant le filet autour des grands bassins (source : ECOTONIA)

Un filet sera mis en place sur les abords des bassins dès la sortie d'hibernation de l'espèce, à savoir fin février, afin de maintenir les individus au niveau des milieux humides.

Un **grillage à mailles fines** sera installé afin d'isoler les individus dans les bassins. Ce grillage à mailles fines dispose d'une hauteur d'environ 1 m possédant un retour ayant un angle de 45° et est appliqué sur le pourtour des bassins, engendrant un filet sur une distance d'environ 155 m. Ces grillages empêcheront les amphibiens de passer et les confineront dans un premier temps sur les parties non impactées par les travaux d'aménagement.





Photographie d'un grillage à mailles fines (source ECOTONIA)

Le filet sera placé de la période de pré-reproduction jusqu'à la fin des travaux.

8.4. MR4 : Valoriser la Trame Verte

Cette mesure concerne l'ensemble des espèces.

Au niveau du site d'étude, la ripisylve et le fleuve de l'Arc constituent des **corridors de déplacement** pour les espèces. Ces éléments forment une **trame écologique** au sein de l'aire d'étude, qui, à une échelle plus élargie, permet une connexion avec d'autres entités naturelles.

Le maintien de milieux naturels après travaux a pour objectif de maintenir, restaurer et valoriser la Trame verte et bleue existante, et ce malgré les aménagements prévus.

Cette mesure vise ainsi à maintenir / (re) constituer un réseau écologique cohérent, permettant le déplacement de la faune, servant de site de reproduction et de nourrissage...

GENERALITES

Un écologue et un paysagiste doivent **combiner leurs connaissances** pour produire un plan d'aménagement et de gestion le plus adapté possible aux contraintes écologiques et paysagères (notion d'**Ecologie du paysage**).

Différents points sont à considérer. Concernant le domaine de l'écologie, il sera nécessaire de :

- Raisonner à l'échelle microscopique mais également macroscopique ;
- Ne pas délaisser la biodiversité ordinaire et tenir compte de l'existant ;
- Privilégier des essences locales pour la plantation de haies et lors de la végétalisation des sols;
- Tenir compte de la régénération naturelle, de la dynamique végétale, et des banques de graines ;
- Veiller à ne pas introduire des espèces indigènes et envahissantes ;
- Tenir compte des risques sanitaires (allergies...);
- Mettre en place une gestion respectueuse de l'environnement, tout en tenant compte des enjeux paysagers, sanitaires... mais également les enjeux concernant la sécurité;
- Etc.

MILIEUX BUISSONNANTS

Pour favoriser la biodiversité et notamment les espèces avifaunistiques, des milieux buissonnants doivent être maintenus sur l'aire d'étude comprenant :

- les milieux buissonnants (plusieurs essences, espèces mellifères...)
- des haies multi-strates

COMMUNICATION ET SENSIBLISATION

D'autre part, pour **valoriser la Trame Verte et Bleue**, il faut partager et faire connaitre le projet auprès des usagers et des riverains. Il est également important de sensibiliser les usagers du site et de les impliquer dans cette mesure.

La mise en place d'hôtel à insectes, de nichoirs... est également possible, accompagnée de panneaux pédagogiques.



Figure 24 : Cartographie des éléments de la Trame Verte du projet d'aménagement (source ECOTONIA)

Une collaboration avec l'architecte paysager, Paul Petel, sera effectuée afin de mettre en place des milieux buissonnants et des haies multi-strates au sein des espaces verts permettant de recréer des habitats de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux ainsi que des milieux de vie pour les invertébrés et donc de renforcer la Trame Verte au sein de l'aire d'étude. En effet, les éléments de la Trame Verte (représentant environ 0.79 ha) (Figure 24), présents sur le site d'étude seront impactés par le projet d'aménagement. Cette trame ne sera pas impactée dans sa totalité par le projet mais il serait toutefois nécessaire de remplacer les arbres coupés par des essences multiples afin d'augmenter la richesse faunistique (et notamment avifaunistique). Par exemple, au vu de la superficie impactée et de l'écologie paysagère du site, il serait intéressant de planter des essences comme le Chêne vert (Quercus ilex) et le Chêne pubescent (Quercus pubescens) pour la strate arborée mais aussi du Micocoulier (Celtis sp.) et du Viorne tin (Viburnum tinus) pour la strate buissonnante.

Paul Petel prévoit de diversifier le milieu en implantant, en plus des essences multiples, des massifs méditerranéens, des garrigues en mélange ainsi que des prairies ce qui favorisera et augmentera la présence des espèces faunistiques (Figure 25).



Figure 25 : Plan de masse paysager provisoire réalisé par Paul Petel (Source : Paul Petel)

La présence de ces élément multi-strates seront en lien direct avec les oiseaux recensés sur le site comme le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) qui bâtit son nid au sol, au pied d'un buisson ou dans d'autres végétations épaisses, comme le **Serin cini** (*Serinus serinus*), qui, quant à lui, préfère nicher au niveau de fourche d'arbres ou d'arbustes présentant un feuillage dense et enfin, comme le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*) qui niche au niveau d'arbre entre 2 et 10 m de hauteur.

8.5. MR5 : Créer des habitats favorables aux reptiles

Cette mesure concerne la Couleuvre de Montpellier, le Lézard à deux raies, le Lézard des murailles et la Tarente de Maurétanie.

Afin de diminuer au maximum le risque de destruction d'individus et en complément de la mesure concernant l'adaptation du phasage des travaux (MR1), il est nécessaire de rétablir des habitats favorables à la reproduction des reptiles. Pour cela, il serait pertinent d'enlever, si possible, les gravats présents sur le site d'étude, de créer des **hibernaculum** et des **pierriers** et de favoriser les **lisières stratifiées**.

Un déplacement, de manière délicate, des gravats (tuiles, parpaings, bois, etc.) et des pierres présents sur le site d'étude devra être nécessaire afin que les reptiles aient le temps de fuir de la zone impactée et de se réfugier à proximité.

La création d'hibernaculum et de pierriers à proximité du site permettrait de renforcer la présence d'habitats favorables aux reptiles.

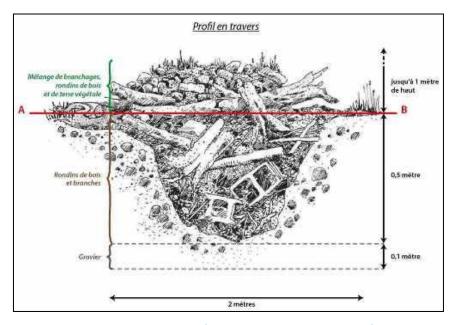
La période la plus adaptée pour réaliser cette mesure se situe entre septembre et novembre, comme en accord avec la mesure concernant l'adaptation du phasages des travaux (MR1), afin de s'adapter au cycle biologique des quatre espèces présentes.



Figure 26 : Exemple de matériaux présents sur le site à déplacer aux abords du site (Source : C. LIGER et N. CAMOIN pour Ecotonia)

• CREATION D'HIBERNACULUM

L'hibernaculum est un **abri artificiel** utilisé par les reptiles en période d'hivernage mais également le reste de l'année en tant qu'abri régulier. Ce lieu permet aux reptiles d'être à l'abri du gel, d'avoir une placette de thermorégulation et d'être une ressource en nourriture (insectes, rongeurs, etc.). L'hibernaculum est constitué d'un **empilement de matériaux** de réemploi, grossiers et inertes (branchages, souches, gravats, pierres, etc.). Les cavités et les interstices servent alors de gite pour la faune. Des végétaux et/ou du géotextile et de la terre recouvrent le tout pour empêcher le détrempage du cœur de l'hibernaculum.



Exemple d'un hibernaculum à reptiles (source AdT bureau d'étude)

Plusieurs hibernaculum seront installés sur le site d'étude de manière dispersée. Les matériaux utilisés proviendront de la zone d'extraction des travaux (souches, pierres, etc.). Le trou sera réalisé par l'équipe de chantier réalisant les travaux.



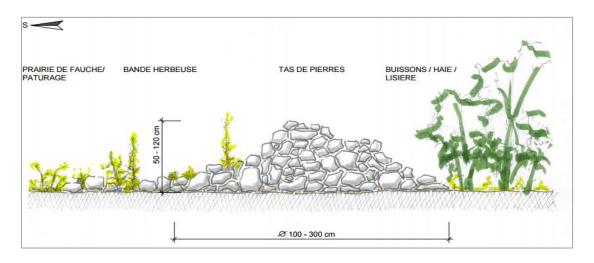
Proposition d'emplacement d'hibernaculum sur le site d'étude

• MISE EN PLACE DE PIERRIERS

La mise en place de pierriers doit se faire aux lieux où les espèces ont été contactées. Les pierres utilisées seront issues de la **zone d'extraction des travaux**. Un pierrier doit faire entre 50 et 120 cm de hauteur et de 100 à 300 cm de longueur.

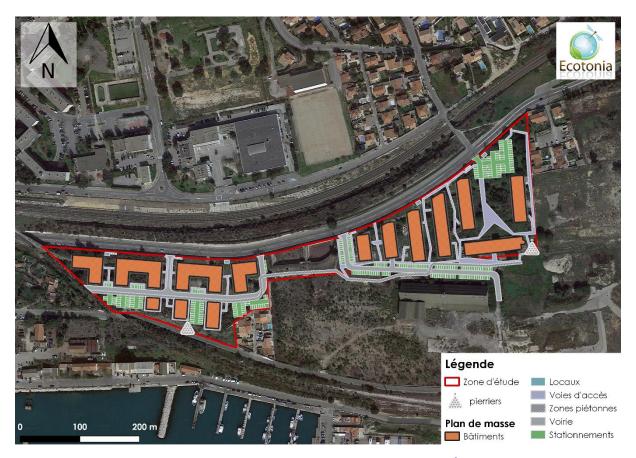


Exemple d'un pierrier à reptiles (source : ECOTONIA)



Exemple d'un pierrier à reptiles

Deux pierriers seront installés de manière dispersée sur l'aire d'étude.



Proposition d'emplacement de pierriers sur le site d'étude

• FAVORISER LES LISIERES STRATIFIEES

Les **écotones** (zones de transition) sont des habitats favorables à la présence des reptiles. Les lisières, les bordures arborées non fauchées et les haies à proximité de la zone de travaux sont donc des habitats à préserver. Un **suivi de chantier** par un écologue de terrain permettra d'assurer le maintien de ces derniers.

Un suivi par un écologue devra être réalisé tout au long du chantier afin de suivre la bonne mise en œuvre de la mesure et de constater les effets de celle-ci sur les populations de reptiles présents sur le site.

8.6. MR6 : Délimiter les zones de chantier et respecter l'emprise du projet

Cette mesure concerne l'ensemble des espèces.

Le **balisage** et le **respect des emprises du projet** permettra d'éviter des impacts supplémentaires sur les habitats et les espèces lors de la phase chantier.

Les **limites du projet** seront scrupuleusement respectées lors des travaux, des manœuvres des engins et du stockage des matériaux.

La délimitation des zones de chantier sera clôturée par des clôtures de chantier (Figure 27). Elle prendra en compte les éléments à enjeux à ne pas impacter comme les deux grands bassins qui ne seront censément pas impactés par le projet, les abords des bassins (MR3). Tout emprunt ou dépôt dans les zones sensibles seront proscrites.



Figure 27 : Clôture de chantier (Source : H. MAIGRE lors d'un suivi de chantier pour Ecotonia)

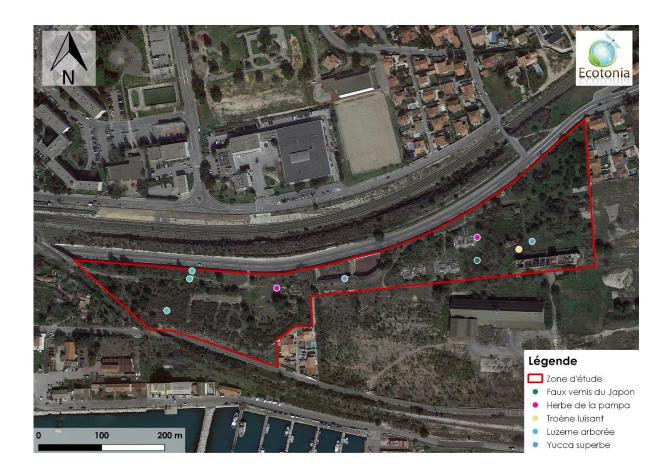
Une réflexion et une planification de cette mesure sont nécessaires dès la phase de préparation du chantier. Le respect des emprises du projet devra ensuite être effectifs **tout au long des travaux**.

Un suivi de chantier sera effectué pour s'assurer du respect de cette mesure (MA2).

8.7. MR7 : Limiter la propagation des espèces envahissantes

Cette mesure concerne les cinq espèces exotiques envahissantes recensées sur le site d'étude : l'Herbe de la pampa, le Troène luisant, la Yucca superbe, la Luzerne arborée et le Faux vernis du Japon.

Une **espèce exotique envahissante** est « une espèce allochtone dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives » (UICN 2000, McNeely et al. 2001, McNeely 2001).



Localisation des EVEE sur le site d'étude

Cinq espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) ont été recensées sur l'aire d'étude.

Des **mesures** doivent donc être prises en **phase chantier** mais également en **phase d'exploitation** pour limiter la propagation de ces espèces.

Les espèces floristiques envahissantes doivent être prises en compte dès la préparation du chantier. Un repérage de ces espèces doit ainsi être réalisé sur l'emprise des travaux. Les stations localisées doivent être balisées.

Cette première étape va permettre aux entreprises intervenantes d'adapter leurs interventions au regard des risques de contaminations mais également de mettre en place des préconisations et des méthodes de luttes recommandées en fonction des espèces présentes.

En phase de travaux plusieurs actions doivent être mises en œuvre :

- ✓ Nettoyage des engins de chantier pour ne pas propager les graines, boutures... (protocole rigoureux, réalisé dans des conditions environnementales satisfaisantes, nettoyage complet avant l'arrivée sur le chantier et après si les engins ont été en contact avec ces espèces);
- √ Végétalisation des sols remaniés et laissés à nu pour éviter l'installation de ces espèces (ou recouvrement de ces sols par des géotextiles);
- ✓ Connaissance des matériaux utilisés pour les remblais pour ne pas apporter des espèces envahissantes;
- ✓ Adapter le calendrier des travaux (printemps et été périodes favorables à l'installation des espèces envahissantes : précautions à prendre) ;
- ✓ Limiter l'utilisation de terre végétale, favoriser l'utilisation de matériaux des déblais pour le retalutage et pour refaire les surfaces d'engazonnement.

En phase d'exploitation :

- ✓ Entretien adapté des bords de route et des berges (la fauche d'entretien ne doit pas mettre le sol à nu...);
- ✓ Adapter le calendrier d'intervention (agir avant la fructification des espèces envahissantes);
- ✓ Mise en œuvre de mesures adaptées si présence d'espèces envahissantes ;
- ✓ Mise en place d'un suivi post chantier recommandé au niveau des secteurs sensibles (permet une vérification de l'efficacité des mesures mises en œuvre et une intervention précoce si nécessaire en cas d'extension d'une population existante ou en cas d'installation d'une nouvelle population).

La limitation de la propagation des espèces envahissantes doit être réalisée **en phase de travaux** mais également **en phase d'exploitation**.

8.8. MR8 : Mettre en place un chantier vert

Cette mesure concerne l'ensemble des espèces et des milieux.

La mise en place d'un Chantier Vert a pour objectif principal de gérer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées à un chantier. Réduire les nuisances environnementales pour un chantier se décline en deux objectifs :

- <u>Le premier qui est de préserver et sauvegarder les espèces naturelles sensibles identifiées</u> dans l'emprise du chantier ou à proximité ainsi que leurs habitats.
 - → Cet objectif fait l'objet d'un cahier des charges distinct. La maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre doivent être informées de l'obligation d'un encadrement écologique en phase chantier et elles doivent s'engager à respecter les interventions de l'écologue et ses demandes particulières.
- Le second qui est de maintenir un « chantier propre » c'est-à-dire :
 - → Limiter les pollutions lors du chantier (pollutions visuelles, du sol, de l'air, sonores...);
 - → Limiter la quantité de déchets lors du chantier et mise en place de bennes de tri ;

Limiter les risques sur la santé des ouvriers.

Tout d'abord, chaque entreprise titulaire devra définir un référent chantier propre qui sera chargé du bon déroulement du chantier vert et qui sera directement en contact avec la maitrise d'œuvre tout au long du chantier.

Pour limiter les pollutions lors du chantier plusieurs mesures seront instaurées :

Plan d'accès et schéma viaire :

- Un schéma viaire sera mis en place, et définira les voies et sens de circulation, les zones de stationnement (véhicules légers, poids lourds, engins), les zones de stockage (carburant, matériaux inertes...) et la base vie.
- Les zones de stationnement ainsi les zones émettrices de nuisances (sonores, visuelles, poussières...) devront être éloignées des zones d'habitation.
- Le schéma viaire devra éviter le plus possible les marche-arrières des camions générant des nuisances sonores (signal sonore de recul).
- Une signalisation routière devra indiquer l'itinéraire d'accès pour le chantier et les livraisons.

<u>Propreté et nettoyage :</u>

- Des bâches protectrices au niveau des zones de stockage des carburants et autres produits polluants seront mises en place pour éviter toutes pollutions du sol.
- Pour éviter la pollution du sol et des eaux, des bacs de rétention et de décantation seront installés.
- Des bennes pour le tri des déchets seront mises en place et seront protégées par des filets. Le brûlage des déchets sera interdit sur le chantier.
- Avant la sortie du chantier, l'aménagement d'une aire de nettoyage des roues des camions sera prévu dans le but de limiter au maximum l'impact des salissures du chantier sur le périmètre immédiat.

- Les modalités de sortie des encombrants devra être définies.
- A l'intérieur du chantier, Il sera procédé régulièrement au nettoyage des cantonnements intérieurs et extérieurs, des accès et des zones de passages ainsi que des zones de travail.
- Chaque intervenant sur le chantier doit être responsabilisé par l'intermédiaire du référent « Chantier propre » en ce qui concerne les personnels d'entreprises, titulaires et sous-traitantes.

<u>Sécurité :</u>

- Une sensibilisation des intervenants devra être réalisée en amont du chantier mais également en phase chantier.
- L'équipement des intervenants devra être adapté (casque de chantier, chaussures de sécurité, chasubles...).

Le respect des consignes de propreté, de nettoyage mais également du schéma viaire par l'ensemble des équipes permettra de sécuriser le chantier.

Une réflexion et une planification de cette mesure sont nécessaires dès la phase de préparation du chantier. Le respect des emprises du projet et la réalisation d'un chantier vert devront ensuite être effectifs **tout au long des travaux**.

8.9. MR9 : Installer des gîtes à chiroptères

Cette mesure concerne la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle pygmée et la Pipistrelle commune.

Cette mesure a pour objectif de **recréer un habitat favorable** aux espèces dont l'écologie est de type **arboricole** en termes de gîte estivaux. Parmi les six espèces identifiées sur l'aire d'étude, **trois** d'entre elles présentent ces caractéristiques favorables à une activité arboricole.

Ces espèces utilisent les cavités creusées par les Pics (pic vert, épeiche). Elles utilisent également les décollements des écorces des vieux arbres pour se réfugier. L'étroitesse des anfractuosités n'est pas un facteur limitant de leur colonisation par les chiroptères. Les espèces arboricoles sont en effet capables de coloniser les gîtes estivaux disposant d'entrées à faible diamètre.

Pour favoriser la fréquentation du milieu naturel par les chauves-souris, un certain nombre de mesures peuvent être mises en place sur le site, comme la conception de gîtes de substitution. Les gîtes naturels (arbres sénescents, arbres morts sur pieds) font partie d'une réflexion à mener pendant la phase d'exploitation.

Les gîtes artificiels

Les **gîtes artificiels** sont des constructions de type « nichoir pour oiseaux », adaptées à la biologie des chauves-souris. Ces gîtes artificiels sont fréquemment utilisés pour des études scientifiques, en milieu forestier.

Les gîtes artificiels sont positionnés en hauteur des arbres.

La pose de gîtes artificiels facilite la fréquentation de l'aire d'étude par les chiroptères. On peut donc voir apparaître au sein du site une population de ces mammifères volants sensibles et protégés.

Les nichoirs adaptés permettent aux chauves-souris de trouver refuge dans ce qu'on appelle des gîtes estivaux. On parle alors de solution alternative face malheureusement à la disparition des gîtes cavernicoles.





Gîtes artificiels aux chiroptères (source ECOTONIA)

Il est préconisé de maintenir des arbres sénescents au sein du projet d'aménagement s'ils sont présents sur l'aire d'étude. Dans le cas contraire ou en parallèle, des gîtes artificiels pourront être mis en place en lien avec le nombre d'arbres abattus. Nous préconisons de mettre en place **trois gîtes** à chiroptères sur **des arbres plantés** puisque le seul arbre à propriétés chiroptériques identifié sur l'aire d'étude sera abattu.



Superposition de la localisation de l'arbre à propriétés chiroptériques sur le site avec le plan de masse

Installation

Pour la mise en place de ces dispositifs, les aspects suivants sont à respecter :

- Utilisation de matériaux non traités et non utilisation de colle pour la fixation des nichoirs (limiter les produits toxiques)
- <u>Orientation</u> privilégiée : sud-ouest ou sud-est. Il s'agit d'éviter une trop forte exposition au soleil et aux vents dominants
- Hauteur minimale d'installation sur l'arbre : 2 à 15 m selon les espèces. Il s'agit également de veiller à ce qu'ils soient hors de portée des prédateurs. Ainsi, les arbres sur lesquels ils seront installés ne devront pas posséder de branches basses.
- L'installation d'une ceinture protectrice de mailles en métal (hauteur d'installation minimal : 2,5 m) ou un grillage empêchera les prédateurs de grimper aux arbres.



Exemple d'une ceinture de protection contre les chats

Des abris au sol peuvent également être disposés afin de créer des refuges pour les jeunes tombés du nid.

La profondeur des nichoirs pourra également être augmentée afin d'empêcher que les oisillons soient à portée des pattes des prédateurs

- Les arbres sur lesquels les gîtes seront installés doivent être en bonne santé et ne pas risquer de tomber.
- Dimension et forme adaptée aux espèces ciblées

Autres mesures de gestion à mettre en œuvre en parallèle

- Maintenir l'écologie des chiroptères sur le site pour faciliter leur présence (fourrés riches en insectes, pelouse, milieux humides);
- Favoriser l'installation d'arbres sénescents ;
- Limiter les opérations d'élagage, en améliorant les routes de vol des chauves souris (haies arbustives, alignements d'arbres);
- Utiliser dans l'aménagement paysager des plantes mellifères importantes pour la présence d'insectes, ces derniers servant entre autres de source de nourriture pour les chiroptères;
- Choisir des haies non mellifères cette fois pour tout alignement de végétaux quelconque en bordure de route ou de trafic routier important.

L'installation d'un ou plusieurs arbres à cavité arboricole serait une plus-value pour la biodiversité.

8.10. MR10 : Créer une trame paysagère, en partenariat avec le paysagiste Paul Petel, et mettre en place un protocole de gestion sur le long terme de cette dernière

Cette mesure concerne l'ensemble des espèces et des milieux et en particulier : le **Hérisson** d'Europe, le **Gobemouche noir**, le **Tarier pâtre**, la **Fauvette mélanocéphale**, le **Serin cini**, le **Verdier d'Europe** et le **Chardonneret élégant**.

Les inventaires réalisés dans le cadre du projet d'aménagement de COGEDIM PROVENCE ont permis de mettre en évidence des enjeux écologiques liés à la trame paysagère.

Cette dernière fera l'objet d'une valorisation écologique notamment par la plantation d'essences adaptées pour augmenter son attractivité écologique. Ainsi, une valorisation de la Trame Verte sera réalisée dans le cadre du projet d'aménagement en replantant certains arbres.

Il est cependant nécessaire afin de constituer des milieux favorables en termes de nidification et de nourrissage pour les espèces d'oiseaux (et de chiroptères) de créer d'autres écosystèmes et donc une mosaïque au niveau de l'aire d'étude : des écosystèmes prairiaux et des écosystèmes de fourrés.

Une trame paysagère a déjà été réfléchie par Paul Petel, architecte paysager, et celui-ci prévoit d'implanter des essences multiples sur le site ainsi que de créer des massifs méditerranéens, des garrigues en mélange ainsi que des prairies (Figure 28). Cette réflexion permettra de maintenir des habitats nécessaires au cycle de vie de certaines espèces, notamment les espèces avifaunistiques ou bien les insectes, ainsi que de diversifier le cortège faunistique.



Figure 28: Plan de masse paysager provisoire par Paul Petel (Source: Paul Petel)

De manière générale, la trame paysagère qui sera mise en place sur l'ensemble de la carrière devra faire l'objet de plusieurs considérations. Elle servira en effet à plusieurs groupes taxonomiques et devra donc être caractérisée par un protocole détaillé pour chaque groupe taxonomique et/ou espèce visées. Pour cela, nous considérons que la trame paysagère devra prendre en compte trois « écosystèmes » principaux à savoir :

- un écosystème fonctionnel prairial : groupe taxonomique des insectes
- un **écosystème fonctionnel forestier** avec entre autres une strate arborée bien développée : groupe taxonomique des mammifères (en particulier les chiroptères et l'Ecureuil roux) et des oiseaux
- un **écosystème fonctionnel de fourrés** comprenant des arbustes et buissons : groupe taxonomique des insectes, des oiseaux et des reptiles

La mise en place de ces trois écosystèmes au sein du projet paysager permettra de préserver la Trame Verte au sein de l'ensemble du projet d'extraction. Elle permettra également de préserver des habitats favorables aux espèces contactées sur l'aire d'étude en particulier des oiseaux et des chiroptères dont le projet d'aménagement va impacter un certain nombre d'habitats.

Chacun de ces écosystèmes fera l'objet, par l'intermédiaire de l'AMO Environnemental, d'un protocole de gestion intégrant la palette végétale préconisée, les modalités d'intervention, le calendrier d'intervention et les espèces ciblées.

La mise en place des trois écosystèmes sera élaborée en amont des travaux d'aménagement et fera l'objet d'un protocole de gestion sur le long terme.

Toute opération de taille de végétaux devra être effectuée lors d'une période adaptée, à savoir hors floraison. Il faudra donc éviter la taille au printemps.

La végétation spontanée apporte une plus-value écologique et devra être valorisée au lieu d'être éliminée.

L'utilisation de pesticides est à proscrire. Un cahier des charges interne à la copropriété devra être réalisé afin de garantir une bonne gestion de la trame paysagère.

La mise en place de cette trame paysagère sera en adéquation avec la réglementation à appliquer en fonction du PLU et de la nature des terres.



EURL ECOTONIA - Capital social de 7 622,45 € Siège Social : 60, rue Tournaline - ZA les Jalassières - 13 510 EGUILLES
Contact : 06 61 71 58 88 & 04 42 93 03 91 - Email : ecotonia@orange.fr - www.ecotonia.fr
RCS MARSEILLE B 433 405 248 - Siret 433 405 248 00033 - Code APE 804D - TVA intracommunautaire. FR 144 33 40 52 48